

LA LETTRE

de la Fondation de la Résistance

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 51 - décembre 2007 - 4,50 €



CONCOURS
NATIONAL
DE LA
RÉSISTANCE
ET DE LA
DÉPORTATION
2007-2008

L'aide aux personnes **persécutées**
et **poursuivies** en France
pendant la Seconde Guerre mondiale :
une forme de résistance

Thème proposé par le jury national :

«L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la Seconde Guerre mondiale: une forme de résistance.

Ce thème peut être l'occasion de réfléchir, entre autres, sur les aspects suivants de la résistance. Prisonniers de guerre évadés, aviateurs alliés en fuite, résistants pourchassés ou souhaitant poursuivre le combat hors de métropole, étrangers réfugiés, juifs, tsiganes, francs-maçons, réfractaires au STO... ont été aidés par de nombreux Français. Ces sauveteurs, qui ont souvent payé de leur vie des gestes essentiels de solidarité et d'humanité, venaient de tous les horizons, avec des motivations diverses, et n'appartenaient pas forcément à un mouvement ou un réseau organisé.

Les recherches des élèves pourront porter sur les témoignages locaux recueillis ou lus. Il leur reviendra de présenter les formes d'actions prises par cette résistance et d'analyser les valeurs qui sous-tendent de tels actes.»

Bulletin Officiel de l'Éducation nationale n° 17 du 26 avril 2007.

Participation et inscription :

Peuvent participer au Concours les élèves des établissements publics et privés sous contrat des catégories suivantes :

- classes des lycées d'enseignement général et technologique,

- classes des lycées d'enseignement professionnel,
 - classes de troisième de collège,
 - classes des établissements d'enseignement agricole,
 - classes des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements français à l'étranger.
- Vous devez vous inscrire auprès de votre chef d'établissement.

Conditions de réalisation :

Les sujets des épreuves individuelles proposés par les jurys départementaux peuvent privilégier certains aspects du thème général.

La date des épreuves individuelles a été fixée au **vendredi 21 mars 2008**.

Les devoirs individuels doivent être réalisés à cette date, en classe, sous surveillance, en temps limité (3 h 30 pour les lycées, 2 h 30 pour les classes de troisième) à partir des sujets fournis par le jury départemental, les candidats ne devant disposer d'aucun document personnel.

Les sujets départementaux devront proposer soit une composition, soit une étude de documents donnant lieu à des questions et à la rédaction d'un texte argumenté.

En ce qui concerne les travaux collectifs, ils pourront être préparés dès le premier trimestre à partir du thème national.

Compte tenu des évolutions technologiques, il convient de favoriser l'utilisation de supports multimédia : cassettes vidéo VHS, CD-Rom, DVD-Rom, site Internet...

Dans cette dernière éventualité, le mémoire pourra être remplacé par une note de présentation du site avec son adresse.

La démarche personnelle et active de recherche de témoignages auprès d'anciens résistants et déportés devra être privilégiée.

À cet égard, des conférences préparatoires peuvent être organisées, dans votre établissement, par des résistants et des déportés.

Date limite de remise des devoirs individuels et des travaux collectifs :

Ils seront adressés par votre établissement scolaire à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, **au plus tard le vendredi 28 mars 2008**.

Résultats et remise des prix :

Les lauréats départementaux recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée au chef-lieu du département le **7 mai 2008** (ou à une date voisine).

Les meilleurs devoirs seront sélectionnés par département pour être présentés au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés par d'importants prix au cours d'une cérémonie officielle à Paris.

Pour plus de renseignements se référer au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 17 du 26 avril 2007* (www.education.gouv.fr/bo/2007/17/MENE0700866N.htm).

Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire

Les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle organisent chaque année, après les résultats du Concours national de la Résistance et de la Déportation, un concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire.

Ce concours offre aux élèves la possibilité d'exprimer leur sensibilité aux aspects artistiques et architecturaux des lieux de Mémoire au travers de la technique photographique.

Le nombre de photographies par candidat est limité à deux tirages papier dont le format ne saurait dépasser les dimensions de 40X50 cm.

Pour participer, reportez-vous impérativement au règlement de ce concours sur les sites Internet décrits ci-après.



Stèle d'Egriselles (Yonne) où furent fusillés 43 résistants entre 1942 et 1944. Photographie de Céline Bahr primée en 2005-2006.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse suivante avant le **14 juillet 2008** :

Les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle
Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire
30, boulevard des Invalides
75 007 PARIS

Les trois meilleures photographies seront diffusées sur les sites de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org), de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (www.fmd.asso.fr) et de la Fondation Charles de Gaulle (www.charles-de-gaulle.org).

Sommaire

La Lettre de la Fondation de la Résistance – N° 51 – Décembre 2007

1^{re} partie

Avant-propos destiné aux enseignants.

4

Hommes, femmes, enfants et familles pourchassés et persécutés.

5

- Les groupes et catégories persécutés et pourchassés.
- Des régions bouleversées par l'armistice et l'occupation.

2^e partie

Femmes et hommes qui apportent de l'aide

9

- De multiples initiatives individuelles et collectives.
- L'action des organisations de Résistance.
- Les risques encourus.

Fiche méthodologique n° 1 : reconstituer le parcours d'un sauveteur, l'exemple de Varian Fry.

3^e partie

Les formes d'aides

16

- L'aide matérielle.
- Les lieux de refuge.
- Passages et filières.
- Le monde des passeurs.

Fiche méthodologique n° 2 : faire une recherche sur son établissement scolaire ou sa commune.

4^e partie

Quelle(s) mémoire(s) du sauvetage ? De 1945 à nos jours

24

- «Au revoir les enfants» : la mémoire du Père Jacques d'Avon à Mauthausen. Histoires et Mémoires du sauvetage.
- Les lieux et espaces de sauvetage.
- Les organisations de sauvetage nées pendant la guerre.
- Les hommages des États.
- La mémoire du sauvetage dans les œuvres de fiction.
- Sauveteurs et sauvés pendant et après la guerre.

Fiche méthodologique n° 3 : recueillir des témoignages oraux.

Aide à la recherche • Notions clés • Orientation chronologique • Message aux élèves des collèges et lycées qui présentent le concours par Stéphane Hessel • Remerciements

32



En couverture :

Septembre 1942. Trois aviateurs britanniques en uniforme posent devant la maison de la famille Fillerin à Renty (Pas-de-Calais), en compagnie de plusieurs femmes de la famille (cf. encadré page 12 « L'exemple d'un réseau d'aide aux aviateurs abattus »).

Collection Comité d'Histoire du Haut-Pays.

* les astérisques renvoient à la liste des Notions clés page 32

Préface

Pour vous aider sur Internet :

La rubrique «Actions pédagogiques» du site Internet de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org) met à la disposition des élèves et des enseignants de nombreuses informations sur le thème annuel du concours en complément de ce dossier pédagogique : orientation bibliographique, liste commentée de liens vers des sites Internet, documents d'époque accompagnés d'explication.

Cette année, le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation est : «L'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la Seconde Guerre mondiale : une forme de résistance.»

Lors de la préparation de leurs travaux, les élèves découvriront que des gestes de solidarité d'une partie de la population française a permis à la résistance d'exister et de se développer. Les populations et groupes persécutés par les nazis et Vichy ont aussi été aidés par des hommes et des femmes courageux et ont pour certains échappé ainsi à leur funeste sort.

Ce thème, riche en ferments civiques, permettra aux élèves de s'interroger sur les motivations de toutes ces consciences en révolte contre la barbarie de l'idéologie nazie et la compromission vichyste avec elle.

Grâce à leur travail personnel sous la forme d'enquêtes de terrain, menées auprès des associations de résistants, de déportés ou de mémoire, de la presse locale, des mairies, des bibliothèques, des archives municipales et départementales ou des musées, les candidats pourront s'approprier une partie de leur histoire locale tout en la croisant avec l'histoire nationale.

Nos vœux et nos encouragements accompagnent élèves et enseignants dans leur travail!

Pierre Sudreau

Président de la Fondation de la Résistance

Marie-José Chombart de Lauwe

Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Pierre Mazeaud

Président de la Fondation Charles de Gaulle

Yves Guéna

Président de la Fondation de la France Libre

Avant-propos destiné aux enseignants

Avertissement

Le contenu de cette brochure vise à fournir connaissances de base, conseils méthodologiques et pistes de réflexion aux élèves participant au Concours et aux enseignants qui les accompagnent dans leur travail. Ces différentes informations, accompagnées d'une chronologie, d'un lexique et d'une bibliographie, ne peuvent en aucun cas être reprises telles quelles, partiellement ou intégralement, par les élèves dans leurs dossiers individuels ou collectifs. Par contre, les fiches méthodologiques, peuvent être photocopiées et diffusées largement. Cet ensemble constitue une première initiation à l'étude, l'analyse et l'explication des documents collectés par les élèves pendant leurs recherches.

Remarques sur le thème

Les quelques remarques qui suivent ont pour but de clarifier le champ d'étude du thème, d'insister sur la richesse et la diversité des situations comprises dans le libellé, éventuellement de dissiper quelques interrogations sur celui-ci.

L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale manifeste depuis deux voire trois décennies un intérêt renouvelé pour la Résistance, définie par l'historien François Bédarida comme *« action clandestine menée au nom de la liberté, de la nation et de la dignité de la personne humaine, par des volontaires s'organisant pour lutter contre la domination et le plus souvent l'occupation de leur pays par un régime nazi ou fasciste ou satellite [...], ou allié [de ces régimes] »* en développant des approches nouvelles particulièrement dans l'étude de l'opinion publique et dans le champ de l'histoire sociale et culturelle. En témoigne notamment la qualité de la production dans le champ d'étude voire le retour de mémoire sur des figures jusque-là passées au second plan.

Le thème proposé par le jury national, qui pourra être décliné dans les départements en autant de sujets, est donc consacré à « l'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la Seconde Guerre mondiale : une forme de résistance ».

Cela appelle donc non seulement à une réflexion sur le sauvetage, mais aussi sur les sauveteurs eux-mêmes, qu'ils aient fait partie d'un groupe ou qu'il ne s'agisse que d'individus isolés, agissant pour des motivations et dans un contexte très varié.

On notera que le jury a donné l'orthographe de résistance avec un r minuscule. Il ne met pas sous le vocable « aide » seulement le fruit de l'action des organisations clandestines (la Résistance avec un grand R) mais aussi toutes les actions spontanées, individuelles ou collectives, parfois déjà répertoriées ou qu'il s'agira de faire émerger des archives ou des témoins survivants.

À plusieurs reprises, les parties du dossier insistent sur la dimension locale des actions d'aide, d'où la présence dans le dossier de fiches qui privilégient cette approche.

Enfin, il est fait référence à des personnalités impliquées dans le sauvetage certaines déjà connues comme Varian Fry, d'autres moins célèbres ou dont la renommée n'a jamais dépassé l'échelle locale.

Tout cela conduit à prendre en compte la diversité et l'ampleur du phénomène : toutes les régions, la bibliographie en témoigne, ont connu des actes de sauvetage.

La difficulté réside souvent dans la façon de les appréhender. Tous n'ont pas été répertoriés. La nécessité d'enquêtes sur le terrain, la collecte de témoignages, s'impose.

Au-delà du concours lui-même, le thème invite à prendre en compte l'émergence d'une mémoire de l'aide et du sauvetage comme l'illustre la récente commémoration rendant hommage aux Justes de France.

Plusieurs écueils peuvent guetter les candidats se préparant au concours : considérer un peuple français faisant preuve d'une indifférence quasi générale malgré la présence de quelques groupes de héros isolés ou proposer son image inversée : celle d'un peuple unanimement résistant dès 1940. D'où :

- l'insistance mise dans la brochure sur les actes occasionnels d'assistance, qui s'ils sont souvent acte de résistance, ne font pas forcément de leurs auteurs des résistants prêts à s'engager dans une action clandestine régulière.

- la prise en compte de la chronologie, qui est décisive : de l'été 1940 à l'été 1944, les années de guerre et d'occupation connaissent bien des fractures majeures. Une des plus importantes est celle de l'année 1942, avec notamment le développement de l'aide aux Juifs menacés par la déportation vers les camps d'extermination. Dans ce cas, le thème apparaît bien

comme contribuant à l'analyse de l'opinion française, en jouant le rôle d'un révélateur des évolutions de celle-ci, avant le basculement progressif du sort de la guerre. D'une façon plus générale, l'évolution des catégories des personnes pourchassées et prises en charge par les sauveteurs est à mettre en relation avec l'évolution du conflit mondial.

Enfin, de multiples questions peuvent être formulées à travers l'étude de ce thème. Sans vouloir être exhaustif, on en cite quelques-unes : Y a-t-il des valeurs qui prédisposent au sauvetage ? Des métiers, des professions qui sont particulièrement sollicités pour ce type d'action ? Quelles formes peut-elle prendre et quels risques sont-ils encourus suivant les personnes prises en charge ? Quel rapport entretient le sauvetage en tant que multitude de gestes spontanés avec la Résistance organisée ? Dans quels cas s'agit-il de geste sans lendemains, d'une prise de conscience conduisant à aider des organisations clandestines déjà constituées, de la création d'organisations totalement nouvelles ? Autrement dit quand et comment passe-t-on de l'évidence, à nos yeux d'aujourd'hui, d'une réaction de refus à la désignation de ce qui devient progressivement LA Résistance.

Lorsque Germaine Tillion, résistante et déportée, témoigne dans son recueil de souvenirs *À la recherche du vrai et du juste* en affirmant « Je peux vous donner ma parole d'honneur que je n'ai jamais, pendant toute la période où j'ai été dans la Résistance, c'est-à-dire jusqu'en 1942, demandé un service à quelqu'un sans qu'il me le rende, sans qu'il ne me pose aucune question », elle révèle une réalité partagée par de nombreux résistants, mais l'intérêt de la réflexion engagée par les élèves doit aussi déboucher sur une approche critique grâce à la confrontation avec d'autres sources. La mémoire des persécutés et pourchassés s'avère de ce point de vue souvent plus nuancée et c'est tout l'intérêt du thème du concours que de procéder, avec les élèves, à une démarche à la fois historienne et civique.

Hommes, femmes, enfants et familles pourchassés et persécutés

Quel contexte ?

En juin 1940, la défaite des armées françaises amène le gouvernement du maréchal Pétain à faire le choix de signer l'armistice*, le 22 juin. Le gouvernement s'installe à Vichy et le nouveau régime de l'État Français prétend mettre en place une « Révolution Nationale »*, en rupture avec la culture et les principes de la République.

Vichy est ainsi une revanche sur la République et les libertés publiques développées depuis la fin du XIX^e siècle. C'est aussi le développement d'une politique d'exclusion, xénophobe et antisémite. C'est enfin une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie.

Les groupes et catégories persécutés et pourchassés : des situations très différentes, reflet de la guerre et des politiques d'exclusion vichyste et nazie

Vichy et l'occupant s'en prennent à des populations et des groupes très divers, tout en leur faisant courir des risques différents.

Persécutés pour ce qu'ils sont, pourchassés pour leur action ou leur idéologie, de nombreux Français ou étrangers résidant ou réfugiés en France, sont l'objet de mesures répressives, visant à les exclure de la communauté nationale voire dans le cas des Juifs à créer les conditions de leur destruction.

Les prisonniers de guerre

Au cours de la campagne de France (mai-juin 1940), 1 800 000 soldats de l'armée française sont capturés par les troupes allemandes avant d'être internés dans différents types de camps. Un grand nombre de prisonniers tentent de s'évader, 70 000 réussissant sur l'ensemble de la période, sans compter ceux évadés dès les premiers mois avant leur transfert vers l'Allemagne.

Pour aller plus loin

Yves Durand,

Les prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les kommandos, 1939-1945, Paris, Hachette, 1994.



Des soldats français faits prisonniers traversent un village en ruine.

Les soldats alliés

Faits prisonniers par l'armée allemande lors de ses différentes campagnes, parachutés pour des missions de renseignements et de sabotage, aviateurs abattus dans l'espace aérien français, de nombreux soldats alliés (britanniques, canadiens, néozélandais, australiens, américains, belges, soviétiques, polonais...) sont présents sur le sol français. Ils cherchent à échapper aux recherches allemandes et pour certains à rejoindre les forces alliées pour reprendre le combat.

Pour aller plus loin

Exposition de La Coupole, Centre d'histoire et de Mémoire du Nord — Pas-de-Calais
« Tombés du ciel : les aviateurs abattus au-dessus du Nord — Pas-de-Calais (1940-1944) » jusqu'au 23 décembre 2007.

Les étrangers

En septembre 1939, la France compte 2,2 millions d'étrangers sur 42 millions d'habitants. Parmi eux se trouvent des Italiens (plus de 700 000), des Polonais (730 000) et des Espagnols (250 000) issus d'une immigration à but économique mais aussi des réfugiés fuyant les dictatures. L'article 19 de la convention d'armistice précise que les ressortissants des territoires du Reich doivent être remis aux autorités d'occupation entraînant des réactions de désespoir chez des antifascistes allemands ou autrichiens. Dans l'idéologie du régime de Vichy, l'étranger est suspect et apparaît comme un responsable indirect de la défaite. Des mesures discriminatoires sont prises également à l'encontre des Français issus de parents étrangers.

Pour aller plus loin

Denis Peschanski,

Des étrangers dans la Résistance, Paris, les éditions de l'Atelier/MRN, 2002.



Les opposants et résistants

Le régime de Vichy s'en prend aux élus et aux fonctionnaires restés fidèles à la III^e République, aux syndicalistes ainsi qu'aux gaullistes. La répression, tant de la part des services allemands que de la police de Vichy, n'a pas la même intensité selon la zone considérée. Les actions contre les opposants et les résistants se généralisent après l'attaque de l'URSS en juin 1941. La montée en puissance de la Résistance, variable selon les régions, conduit à une répression de plus en plus féroce tant de la part des services allemands que de la police de Vichy. Les internements, les exécutions puis les déportations se multiplient jusqu'à la Libération, les victimes étant encore nombreuses jusqu'à la capitulation de l'Allemagne nazie en mai 1945.

Pour aller plus loin

Dictionnaire historique de la Résistance, Paris, Robert Laffont, 2006.

Les Juifs

Environ 330 000 Juifs résident en métropole à la veille de la guerre, 200 000 sont citoyens français. Les 130 000 étran-

Une des nombreuses mesures discriminatoires à l'égard des Juifs : l'accès de cette cabine téléphonique publique leur est interdit.

gers sont issus pour la plupart d'Europe centrale et orientale. Enfin, 370 000 résident dans les territoires français d'Afrique du Nord.

Dès l'été 1940, le gouvernement de Vichy soumet les Juifs de France métropolitaine à des mesures discriminatoires dans leur vie quotidienne. Ils sont exclus de la fonction publique et de certaines professions. En 1941, Vichy étend à la zone sud les principales mesures antisémites adoptées en zone occupée : ils sont soumis à un recensement obligatoire puis contraint à partir de 1942 au port de l'étoile jaune en zone occupée. Le 16 juillet 1942 la rafle dite du « Vel' d'Hiv » en région parisienne suivie en août d'une grande rafle lancée dans toute la zone sud marquent une rupture avec l'arrestation de familles entières. Les premiers convois vers les camps d'extermination sont organisés à partir de 1942 et se poursuivent jusqu'au mois d'août 1944.

Au total, 76 000 Juifs de France ont été déportés, soit 23 % de la population juive de France. Moins de 3 000 ont survécu, soit 3 % des Juifs déportés.

Pour aller plus loin

Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Pluriel- Hachette, 2005.

Les Tsiganes

Après la défaite de juin 1940, l'occupant allemand exige le regroupement et l'internement dans des camps surveillés de tous les individus « suspects », ce qui inclut les Tsiganes en raison de leur nomadisme. Plus que pour des raisons raciales, ce sont des raisons de « sécurité » qui sont avancées. 6 000 d'entre eux, essentiellement des femmes, des enfants et des hommes âgés, sont internés dans 27 camps, dont 22 exclusivement réservés aux Tsiganes.

Pour aller plus loin

Mémoire vivante, n° 53, juin 2007, dossier spécial Tsiganes.
Revue d'histoire de la Shoah, n° 167, septembre-décembre 1999, dossier spécial « Les Tsiganes dans l'Europe allemande ».

Les francs-maçons

À la veille de la guerre, la franc-maçonnerie regroupe près de 45 000 membres. Les dirigeants vichystes s'attaquent à la franc-maçonnerie, considérée comme la personnification de la République donc



responsable de la défaite. Le gouvernement de Vichy fabrique juridiquement la thèse du « complot judéo-maçonnerique ». La loi du 11 août 1941 provoque la révocation de 3 000 fonctionnaires. Certains francs-maçons figurent sur les listes d'otages établies par les préfetures à la demande des Allemands en cas de représailles.

Pour aller plus loin

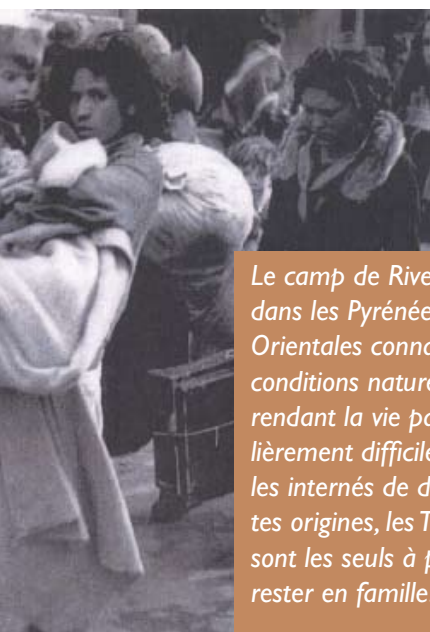
André Combes, *La franc-maçonnerie sous l'occupation*, Paris, les éditions du Rocher, 2001.

Les réfractaires au Service du Travail Obligatoire* (STO)

Après les premières mesures de réquisition de 1942, la loi du 6 février 1943 décide de la création d'un Service du Travail Obligatoire, applicable aux jeunes Français et les rendant requérables pour le service du travail pour le Reich. Entre 1942 et 1944, plus de 730 000 travailleurs partent pour l'Allemagne dans le cadre du travail forcé. Suscitant l'hostilité de la grande majorité des Français, le STO* entraîne de nombreux requis à vivre dans la clandestinité pour lui échapper et, pour certains d'entre eux, à rejoindre les premiers maquis dans les campagnes et les régions montagneuses.

Pour aller plus loin

Bernard Garnier et Jean Quellien, *La main-d'œuvre exploitée par le III^e Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003.



Le camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales connaît des conditions naturelles rendant la vie particulièrement difficile. Parmi les internés de différentes origines, les Tsiganes sont les seuls à pouvoir rester en famille.

Des régions bouleversées par l'armistice et l'occupation



Chaque région de France connaît des particularités qui entraînent des possibilités et des actions différentes d'aide. Ainsi, la présence de frontières avec des États neutres (Suisse et Espagne),

le caractère littoral, la présence sur le territoire du département de la ligne de démarcation, le statut juridique découlant de l'armistice* de 1940 modifient les conditions concrètes des activités engagées en faveur des persécutés et des pourchassés.



D'après la carte extraite du livre d'Henri Michel, *La seconde Guerre mondiale, tome I*, Paris, PUF, 1969, p. 190.

Piste de réflexion

Les départements traversés par la ligne de démarcation connurent, jusqu'en novembre 1942, un flot de milliers d'individus franchissant clandestinement la ligne. Chacun des 13 départements ainsi concernés conserve souvenirs et mémoire de ces passages. Les archives publiques (départementales et communales) disposent souvent de fonds importants sur la question.

La ligne de démarcation

Instaurée par l'article 2 de la Convention d'armistice*, la ligne de démarcation sépare la zone occupée par l'armée allemande de la zone placée sous l'autorité de Vichy. Elle traverse 13 départements sur près de 1 200 kilomètres et a de nombreuses incidences sur la vie quotidienne des Français : dès son installation, un régime de laissez-passer (*Ausweis*) est mis en place pour toutes personnes souhaitant franchir légalement la ligne. Elle entrave la communication et la circulation des personnes et des biens. De juillet 1940 à mai 1941, la ligne de démarcation est surveillée côté allemand par des militaires, remplacés en mai 1941 par des douaniers. Côté français, la mission de surveillance est confiée à des éléments de l'Armée d'armistice, à des gendarmes, à des policiers et à des douaniers. Rendue obsolète par l'entrée des troupes allemandes en zone sud en novembre 1942, elle est supprimée officiellement le 1^{er} mars 1943.

Pour aller plus loin

Éric Alary, *La ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 2003.

Colonel Rémy, *La ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 1965.

Un lieu-ressource sur la ligne de démarcation : le Centre d'interprétation de la ligne de démarcation (Place du Bassin — 71 420 Gênelard — www.lignededemarcation.fr).



Ligne de démarcation, Moulins. Séparant la France en zone occupée par les Allemands et en zone dite « libre » sous l'administration de Vichy, la ligne de démarcation a été instituée par la convention d'armistice du 22 juin 1940 (article 2). Véritable « frontière » séparant les deux zones, le passage de cette ligne est ici contrôlé par les troupes d'occupation.

Piste de réflexion

Avant de faire une recherche thématique précise, il est nécessaire de bien saisir les spécificités de la région où se situe la recherche. Il existe localement de nombreux ouvrages régionaux sur les conditions de la guerre ; les services éducatifs des archives départementales ont souvent publié des dossiers pédagogiques sur la Seconde Guerre mondiale dans leur département. Enfin, les publications de l'AERI (CD-Roms et DVD-Roms) fournissent dans environ une vingtaine de départements des informations et documents.

La Région Nord – Pas-de-Calais pendant la guerre

Sortis dévastés des violents combats de mai et juin 1940, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont soumis dès juin 1940 à une occupation particulièrement rigoureuse de l'armée allemande. Celle-ci ne prend fin qu'en septembre 1944 (à l'exception de la poche de Dunkerque libérée seulement en mai 1945). Deux éléments marquent leur spécificité pendant la guerre :

1 - Une situation géographique et administrative particulière :

Rattachés au commandement militaire allemand de Bruxelles, les départements du Nord et du Pas-de-Calais connaissent une présence militaire allemande particulièrement massive qui s'exerce avec une grande rigueur du fait notamment de la proximité des îles britanniques. Cette présence est renforcée sur la « zone rouge », le

long des côtes, en raison d'abord des projets de débarquement allemand vers l'Angleterre, rapidement abandonnés, puis du développement du mur de l'Atlantique. Enfin, le ciel de la région est marqué par une forte activité aérienne, où, à partir de l'été 1941, il n'y a pas un seul jour sans combat aérien ou passage de groupes de bombardiers partant pour l'Allemagne ou en revenant.

2 - Des populations très hostiles à la présence allemande :

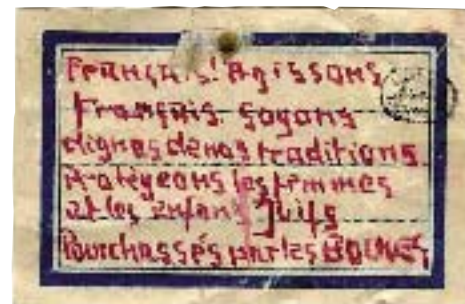
Les deux départements constituent une région fortement ouvrière. La présence de l'immigration notamment polonaise est importante, immigration fréquemment animée de sentiments antigermaniques. Enfin, l'influence socialiste et communiste, prédominante avant 1939, demeure prégnante et inspire nombre de groupes de résistants.

L'anglophilie prononcée des habitants est aussi liée à l'héritage de la Première Guerre mondiale, période marquée par une occupation allemande brutale, avec le recours au travail forcé et aux déportations de populations civiles. Tous ces facteurs expliquent la précocité de la Résistance, marquée par la constitution rapide, dès 1940, de réseaux pour cacher les soldats britanniques qui veulent éviter la captivité en Allemagne et par la grande grève des mineurs de 1941. Ensuite, se créent et se développent des réseaux de convoi vers l'Espagne des aviateurs alliés abattus cherchant à rejoindre l'Angleterre.

Pour aller plus loin

Étienne Dejonghe et Yves Le Maner, *Le Nord – Pas-de-Calais dans la main allemande (1940-1944)*, Lille, La Voix du Nord, 1999

Femmes et hommes qui apportent de l'aide



De multiples initiatives individuelles et collectives

Faire le bilan exhaustif des initiatives individuelles, le plus souvent spontanées, et collectives, s'avère impossible. On se contentera de donner ici quelques pistes de réflexion dont pourront s'inspirer enseignants et candidats dans leurs recherches locales. Un aspect essentiel à souligner est l'importance de la prise en compte de la chronologie. De ce point de vue, les moments du basculement de l'opinion semblent bien être 1942, avec les rafles de femmes et d'enfants de l'été et l'année 1943 avec l'instauration du STO*. Alors, le fossé se creuse définitivement entre la population et le gouvernement de Vichy.

Venir en aide à un persécuté ou à un pourchassé s'effectue dans des circonstances et pour des raisons très diverses. Si certains ont quelquefois conscience des implications de leur geste, pour d'autres, cela se joue dans la spontanéité d'un acte effectué dans l'urgence. Les liens personnels (voisinage, amitiés, collègues de travail...) sont souvent déterminants tout autant que les convictions philosophiques ou idéologiques. Il faut aussi souligner l'ampleur des chaînes de solidarité qui se nouent pour assurer l'évasion des aviateurs alliés ou des enfants juifs se réfugiant dans des endroits sûrs.

Quelques professions sont, à des degrés divers, en situation de procurer de l'aide, ponctuelle ou plus durable ou de freiner la répression en faisant preuve de « mauvaise volonté ». Dans ces groupes sociaux, des individus marquants ont joué un rôle majeur. Qui sont-ils ? Au nom de quoi ont-ils agi ? Comment apprécier les conséquences de leurs actions ? Quelles significations peuvent avoir leur geste ?

Les solidarités et les liens professionnels sont importants dans le monde du travail. Dans le milieu du spectacle et du cinéma, l'équipe du réalisateur Marcel Carné soutient matériellement le décorateur Alexandre Trauner et le compositeur Joseph Kosma, au chômage parce que Juifs, en les faisant travailler clandestinement pour son film *Les visiteurs du soir*, grâce à des prête-noms.

Les gendarmes et policiers sont voués par leur fonction à l'obéissance, la transgression de celle-ci par l'aide aux persécutés et pourchassés s'avère difficile, d'autant plus par ceux qui sont de fait des auxiliaires des politiques répressives appliquées. Leurs fonctions, comme d'autres agents publics, les mettent toutefois en situation de rendre des services importants.

Si les gendarmes jouent un rôle majeur dans les passages de la ligne de démarcation après

l'armistice*, que certains aident les premiers réseaux gaullistes, ils adoptent globalement une attitude d'obéissance à l'égard des ordres pour les rafles de Juifs de 1942. Les exemples abondent cependant, sans que les archives écrites en gardent forcément une trace, de gendarmes et de policiers prévenant des familles persécutées en 1942 ou manifestant un manque de zèle certain.

Dès 1940, les enseignants sont confrontés à l'exclusion des enseignants juifs et francs-maçons. Dans les établissements scolaires, les attitudes sont très diverses. Dans l'académie de Paris, en 1943, seules deux directrices de lycées de jeunes filles refusent dans un premier temps de communiquer le nombre d'élèves juifs de leur établissement. L'une de ces directrices, M^{lle} Fontaine, du lycée de jeunes filles

Aristides de Sousa Mendès, consul du Portugal à Bordeaux

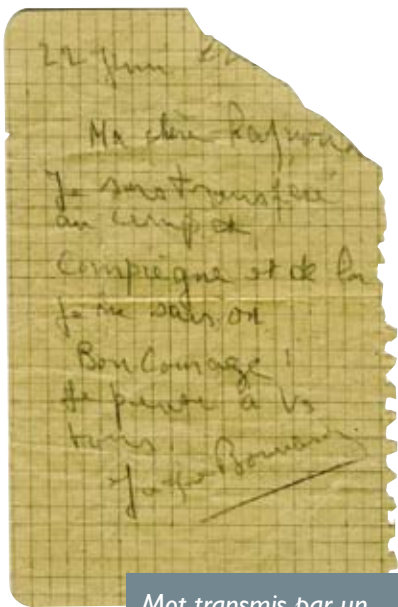
En septembre 1939, Aristides de Sousa Mendès est consul général du Portugal à Bordeaux. Dès le début du conflit, le gouvernement du dictateur portugais Salazar édicte de nouvelles règles de délivrance des visas, restrictives à l'égard des Juifs et des antifascistes allemands, tchèques, autrichiens et polonais. Or, la défaite des armées françaises amène dans la ville un afflux de réfugiés. Il agit dès lors sans relâche, au nom de ses convictions de catholique pratiquant, pour fournir faux papiers et visas à tous ceux qui en ont besoin sans distinction d'origine de religion ou de nationalité. Traduit devant un conseil disciplinaire, rétrogradé puis mis à la retraite d'office, il vécut dans la gêne jusqu'à la fin de ses jours en 1954 à Lisbonne.

« Juste parmi les Nations » en 1967, la mémoire d'Aristides de Sousa Mendès est régulièrement honorée dans le département de la Gironde.

Pour aller plus loin

Revue d'histoire de la Shoah, n° 165, janvier-avril 1999.

José-Alain Fralon, *Aristides de Sousa Mendès, le Juste de Bordeaux*, Bordeaux, éditions Mollat, 1988.



Mot transmis par un cheminot à une famille.

du cours de Vincennes (aujourd'hui lycée Hélène Boucher), manifestant en permanence une résistance sourde aux injonctions de sa hiérarchie, protège des élèves juives en falsifiant leurs fiches d'inscription et héberge un Alsacien déserteur.

Par ailleurs, dans le monde rural, leur fonction de secrétaire de mairie les met en situation de procurer des faux papiers à tous ceux qui sont recherchés ou exclus. Les caractéristiques de la profession de cheminot mettent ces derniers en position de procurer une aide notamment en se faisant passeurs de message d'hommes et de femmes pourchassés, malgré la surveillance étroite dont ils sont l'objet. Nombreux enfin sont ceux qui recueillent et font parvenir aux familles les lettres et mots des déportés vers les camps.

Les organisations juives

Les organisations juives légales doivent s'adapter dans l'urgence à la détérioration brutale de la situation des Juifs de France. L'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) s'occupe dans un premier temps de venir en aide à une population juive paupérisée par les mesures d'exclusion. Elle crée de nouvelles maisons d'enfants et intervient dans les camps d'internement pour améliorer autant que possible les condi-

tions de vie des internés. L'OSE donne la priorité au sauvetage des enfants juifs menacés de déportation en dispersant dans des familles, sous une fausse identité, ceux qui étaient regroupés dans les maisons d'accueil et en organisant des filières clandestines d'évasion vers la Suisse et, dans une moindre mesure, vers l'Espagne. Le comité Amelot à Paris, auquel l'OSE participe, connaît une évolution comparable. À partir de 1943, suite à une série d'arrestations, le comité passe entièrement dans l'action clandestine. Il rejoint les autres organisations juives qui se sont constituées immédiatement dans la clandestinité, comme le réseau de Moussa Abadi dans la région de Nice ou celui d'André Bass qui travaille avec les communes protestantes du Vivarais.

Chez les sauveteurs, le passage à la résistance organisée, s'il n'est pas automatique, peut constituer le début d'un engagement ; par ailleurs, le sauvetage peut se mêler à des actions de Résistance.

Deux exemples d'aide et de sauvetage : l'inspecteur Roger Belbéoch à Paris et des policiers du commissariat de Nancy

Un policier peu ordinaire.

Fils d'un militant communiste de la région parisienne, Roger Belbéoch, employé des postes, entre dans la police à la demande de dirigeants du PCF clandestin. Son rôle ? Aider l'organisation clandestine en cherchant et transmettant des renseignements, en fournis-

sant faux papiers et documents. En poste dans le XII^e arrondissement de Paris, il prévient des familles juives des menaces d'arrestation qui pèsent sur elles. Arrêté, torturé, il ne parle pas. Faute de preuve, et grâce à ses relations dans la hiérarchie, il est relâché et continue sa carrière de policier. À la Libération de Paris, affecté au commissariat de Nogent-sur-Marne, il participe à l'insurrection d'août 1944.

Roger Belbéoch a été nommé « Juste parmi les Nations » en 1985.

La désobéissance des policiers de Nancy.

Dès 1940, des fonctionnaires du service des étrangers fabriquent des faux papiers pour des prisonniers de guerre évadés puis après 1942 pour des Alsaciens Lorrains fuyant l'enrôlement forcé dans l'armée allemande. Par la suite, ils fournissent de fausses cartes d'identité française pour des familles juives étrangères.

En juillet 1942, avertis de l'organisation de la grande rafle des Juifs étrangers, ils décident de prévenir les familles concernées, ce qui entraîne l'échec partiel de l'opération. L'un d'entre eux, E. Vigneron est arrêté puis révoqué. Certains d'entre eux s'engagent dans une résistance active à l'occupant. Après la guerre, certains reçoivent la médaille des « Justes parmi les Nations ».

Pour aller plus loin

Roger Belbéoch, *Je n'ai fait que mon devoir 1940-1944 : un Juste dans les rangs de la police*, Paris, Robert Laffont, 2007.

Jean-Marie Muller, *Désobéir à Vichy. La résistance civile des fonctionnaires de police*, Nancy, 19 juillet 1942, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

Pour une étude plus générale de la police sous l'occupation : Jean-Marc Berlière, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2001.

Piste de réflexion

Pendant la guerre, des fonctionnaires ou agents publics ont sauvé, quelquefois en courant de grands risques, des populations persécutées ou des résistants pourchassés. À partir des exemples recueillis, on peut engager une réflexion sur le « devoir de désobéissance ».

Les prises de position des Églises

Portrait
et lettre pastorale
de M^{gr} Saliège.

Si jusqu'à la Libération, l'attitude officielle de l'Église catholique reste celle du « *loyalisme sans inféodation* » à l'égard de l'État Français, les rafles de 1942 provoquent la réprobation de la population que relayent, notamment en zone non occupée, quelques représentants de l'épiscopat. Certains, comme M^{gr} Rémond à Nice, passent à l'action en faveur des persécutés. Toutefois, au niveau de la France, ces évêques et archevêques sont loin de représenter une majorité. En effet, les élans de soutien envers les Juifs, bien réels, relèvent d'initiatives personnelles. Les interventions publiques de M^{gr} Saliège, archevêque de Toulouse et de M^{gr} Théas, évêque de Montauban ont eu un écho considérable malgré la censure qui les frappe. Leurs textes sont publiés dans la presse clandestine et des extraits en sont lus sur les ondes de « Radio Londres ».

Au sein de l'Église catholique, ce sont probablement des institutions religieuses (couvents, établissements scolaires...) qui jouent le rôle le plus important. La tradition d'asile envers les persécutés a joué sans doute un rôle essentiel. Localisées souvent à l'écart des grands centres, ces institutions disposent aussi de structures d'accueil et d'hébergement qui rendent plus aisées l'accueil, ainsi que de ressources alimentaires nécessaires à la vie, quelquefois autarcique, de ces communautés.

Chez les dirigeants des Églises protestantes de France, les réactions de refus des mesures discriminatoires sont précoces au-delà de sentiments maréchalistes persistants. Dans une lettre adressée au Grand Rabbin de France, le 26 mars 1941, Marc Boegner, président du Conseil national de l'Église réformée de France exprime sa solidarité envers les Juifs.

Pour aller plus loin

Jean-Louis Clément, *Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse. 1929-1956*, Beauchesne éditeur, 1994.

Renée Bédarida, *Les catholiques dans la guerre. 1939-1945*, Hachette, 1998.

L'action des organisations de Résistance

Les organisations de Résistance ne se préoccupent pas toutes de l'aide. Du fait même de la diversité de leur origine, des conditions de leur constitution et de leur organisation, certaines donnent la priorité à d'autres formes d'actions. Pour celles-là, la lutte directe contre l'occupant allemand ou l'État Français restent leur préoccupation principale et mobilisent la plus grande partie de leurs forces.

Cependant, l'aide aux pourchassés ne peut être négligée par les mouvements* et des réseaux*. D'une part, la lutte contre l'ennemi menée par les réseaux suppose de protéger ceux qui participent ou peuvent encore participer au combat : il s'agit de venir en aide aux prisonniers de guerre évadés, aux aviateurs alliés abattus en fuite ou aux résistants menacés d'arrestation. D'autre part, les mouvements ne peuvent rester totalement insensibles au sort de la population, en totalité ou en partie, au nom de laquelle ils déclarent se battre : familles

des résistants internés, fusillés ou déportés ; Juifs persécutés ; réfractaires au Service du travail obligatoire*, etc. De par leur organisation et leur implantation régionale ou nationale, les mouvements et les réseaux sont en mesure de mettre en œuvre plus efficacement ces aides multiformes.

Les réseaux et l'aide aux soldats pourchassés

Les premiers réseaux se constituent pour fournir de l'aide aux Britanniques et, dans une moindre mesure aux Français libres, qui continuent la lutte contre l'occupant allemand. Certains de ces réseaux interviennent dans l'aide aux soldats pourchassés : ce sont d'abord des militaires français évadés des camps provisoires installés en France après la défaite de juin 1940, puis des prisonniers de guerre évadés des *Stalags* et *Offlags* en Allemagne. Ces premiers combattants secourus retournent le plus souvent dans la vie civile et une partie d'entre eux seulement entre en résistance. Avec l'intensification des opéra-

tions aériennes sur l'Allemagne, les aviateurs alliés abattus avec leur appareil sont de plus en plus nombreux à devoir être pris en charge en France. Des réseaux nés d'initiatives individuelles se structurent rapidement et prennent une ampleur remarquable vu les conditions difficiles de leur action : en effet, il s'agit le plus souvent de faire traverser des centaines de kilomètres dans un pays surveillé et quadrillé par des forces de police vigilantes et suspicieuses à des hommes ne parlant pas le français, peu au fait des modes de vie et des habitudes des Français, ne parvenant pas toujours à respecter les règles de discrétion en mesure d'assurer une sécurité maximum.

Le réseau « Comète » est fondé par une jeune Belge, Andrée de Jongh, qui effectue un premier voyage avec un soldat écossais et deux officiers belges jusqu'en Espagne en août 1941. Le premier pilote est exfiltré en décembre 1941. Le réseau se développe grâce au soutien des services britannique et belge en exil, d'abord prudents à son égard. Entre août 1941 et juin 1944, « Comète »



Bon de solidarité de 50 centimes, émis par les FUJP de la région R2, sans date. Des organisations comme les Forces unies de la Jeunesse patriotique (FUJP), procèdent à des collectes, ici pour aider les maquis, où les jeunes sont nombreux.

prend en charge 700 combattants alliés, essentiellement des aviateurs.

Les organisations d'entraide des mouvements*

Face à la multiplication des arrestations et à la détresse des familles, les mouvements* mettent en place des services sociaux, dans lesquels les femmes ont un rôle déterminant. En zone sud, «Combat» est l'un des premiers. À l'initiative de Berty Albrecht, un service social fonctionne. Ce service devient celui des «Mouvements unis de la Résistance», sous la direction d'Agnès Bidault. En zone nord, «Défense de la France», «Ceux de la Résistance», «l'Organisation civile et militaire» ou «Libération-Nord» se sont dotés également de services sociaux. Le Front national*, implanté en zones nord et sud, fait de même.

À l'instar des mouvements, les partis et les syndicats résistants collectent des fonds servant à fournir une aide matérielle et financière aux résistants clandestins ou capturés, ainsi qu'à leurs familles.

Dans le cadre de l'unification de la direction de la Résistance et afin de coordonner l'action des services sociaux, le père Chaillet, fondateur de «Témoignage Chrétien», prend contact avec les divers services d'entraide afin de parvenir à la création d'un organisme national en mesure de secourir tou-

tes les victimes de la lutte clandestine. En février 1944, est créé le Comité des œuvres sociales des organisations de Résistance (COSOR). Dans la clandestinité, le père Chaillet gère ses activités et distribue les fonds obtenus auprès des mouvements et du gouvernement d'Alger.

Les mouvements et l'aide aux réfractaires du STO*

Après l'instauration du STO*, les manifestations se multiplient dans toute la France, le plus souvent dans les gares au moment du départ des trains de requis, comme à Romans, dans la Drôme, ou à Saint-Claude, dans le Jura. Les appels contre la «déportation», selon le terme utilisé à l'époque, sont largement suivis. *La Vie ouvrière*, journal de la CGT clandestine, publie une rubrique régulière intitulée «La lutte contre les déportations». Confrontées à des manifestants résolus, des jeunes évidemment, mais aussi beaucoup de femmes, les forces de l'ordre sont fréquemment dépassées.

Dans un premier temps, les résistants accompagnent ces réactions, pour la plupart spontanées. Rapidement, ils s'efforcent de les susciter et de les encadrer, mais, surtout, à partir du printemps 1943, par une propagande intensive, ils incitent les jeunes à fuir les réquisitions. Les mesures prises par le gouvernement de Vichy sont tellement contraignantes que la seule issue pour échapper au STO est l'entrée dans la clandestinité. Des camps sont improvisés dans des zones isolées pour servir de refuges aux réfractaires. Ces jeunes, regroupés sous l'autorité de chefs à peine plus âgés qu'eux, sont désignés par la population comme des maquisards, mais il n'est pas question encore de les voir s'engager dans une quelconque lutte armée. Leur principal souci est d'organiser des filières de ravitaillement dans un pays où la pénurie règne.

En juillet 1943, à l'initiative du CNR*, est créé le Comité d'Action contre la Déportation (CAD) présidé par Yves Farge. Sa première préoccupation est de coordonner les efforts des différents mouvements, dans l'esprit du CNR. Rapidement, le CAD diffuse ses propres consignes.

Avec l'aide des services spécialisés des mouvements, le CAD diffuse plus de 500 000 fausses cartes de travail, fausses cartes d'identité, fausses cartes d'alimentation, mais les contrôles demeurent fréquents et efficaces dans bien des cas. Le 25 février 1944, des groupes de corps francs dirigés par Léo Hamon, responsable du Comité des Jeunes au sein du CAD, parviennent à s'introduire

L'exemple d'un réseau d'aide aux aviateurs abattus

Dans le département du Pas-de-Calais, Norbert Fillerin, de Renty, vient en aide dès l'été 1940 à deux soldats britanniques qu'il convoie à Lyon en décembre. Contact est alors pris avec les services secrets britanniques et la mission du révérend Caskie à Marseille. En 1941, il peut pourvoir à l'évacuation de cinq Britanniques soit directement, soit par l'intermédiaire de la ligne qui fonctionne alors dans le Nord par Saint-Omer, Lille, Abbeville. Suite à une trahison, le réseau nord est démantelé en décembre et ce n'est qu'en juillet 1942 que Norbert Fillerin peut retrouver un contact avec le réseau «Pat O'Leary», par l'intermédiaire de Louis Nouveau. Il devient alors une figure importante du réseau en zone nord, et évacue une petite dizaine d'aviateurs (cf. photo de la couverture), prospecte en Bretagne jusqu'à son arrestation survenue le 5 mars 1943, à la suite d'une trahison. Sa famille n'en poursuit pas moins la récupération des aviateurs, tombés en plus grand nombre avec l'extension de la guerre aérienne. De juillet à décembre 1943, elle peut en évacuer une dizaine par le biais du réseau Bordeaux-Loupiac. Marguerite Fillerin, épouse de Norbert, est arrêtée à son tour le 8 janvier 1944, mais ses filles parviennent encore à faire partir des pilotes en janvier-février 1944 par un autre réseau. Trois aviateurs tombés et récupérés en juin 1944 restent à Renty jusqu'à la Libération. Au total, la famille a secouru 37 soldats alliés.

dans le ministère du Travail et à détruire le fichier du STO*.

Beaucoup de jeunes réfractaires trouvent refuge auprès d'une population devenue largement complice. Une minorité, relativement importante, choisit d'aller plus loin et d'entrer dans la Résistance.

Informer sur les persécutions

À partir de 1942, nombre de journaux clandestins (tels *Témoignage chrétien*, *Libération-Sud*, *Le Franc-Tireur* ou *Résistance*) publient les protestations publiques

de M^{gr} Saliège et M^{gr} Théas, dénoncent les persécutions antisémites et l'existence des camps de regroupement comme Drancy. Parallèlement, les journaux des sections juives de la Main d'Œuvre immigrée (MOI) du PCF diffusent, en yiddish et en français des informations sur des massacres de Juifs à l'Est et sur le sort des Juifs arrêtés. Par ailleurs, à l'automne 1942, le journal clandestin *J'accuse*, organe du Mouvement national contre le Racisme (MNCR), diffuse à partir de sources d'origines diverses (« Radio Londres », « Radio

Moscou », témoignages et reportages), des informations sur les persécutions antisémites en France et en Europe occupée pour mettre en garde la population juive et mobiliser l'opinion française.



Affiche annonçant l'exécution de Marin Poirier le 30 août 1941 pour aide aux prisonniers de guerre évadés.

Les risques encourus

L'action résistante suppose une prise de risque. Cependant, celui qui décide d'aider ne le fait pas forcément en calculant les risques qu'il prend. Il peut agir par humanité, au nom de principes ou de valeurs éthiques ou religieuses qui font de son geste de solidarité une évidence que rien ne peut contrarier.

Pourtant, le risque est là. Certes, la menace n'est pas la même lorsque l'on accueille un soldat français en fuite en 1940 dans un village de la zone non occupée et lorsqu'on cache un résistant pourchassé en 1944 dans une ville quadrillée par les polices allemandes et françaises. L'implication des sauveteurs n'est pas la même non plus. La conscience d'enfreindre la loi, en particulier celle de l'occupant, est plus forte dans le deuxième cas que dans le premier. Les complicités sont nécessairement plus

nombreuses en 1944 qu'en 1940.

L'intensité de la répression varie durant l'occupation et selon les cas. Durant les premiers mois d'existence de la ligne de démarcation, les passeurs interceptés par les Allemands sont mis en prison et souvent relâchés au bout de quelques jours. Les sanctions se durcissent par la suite, à mesure que les passages se multiplient et que ceux qui sont convoyés ne sont plus seulement des soldats français en fuite ou des réfugiés qui veulent rentrer chez eux mais des soldats alliés ou des Juifs pourchassés. Sur les 2 000 personnes qui soutiennent l'action du réseau* « Comète », spécialisé dans le convoyage des aviateurs britanniques ou américains, près de 800 sont victimes d'arrestation, 155 sont exécutés ou déportés, dont 53 femmes. Le réseau « Pat O'Leary » perd quant à lui une centaine d'agents. À partir de 1942, la répression s'intensifie sur ceux qui hébergent des personnes

pourchassées. Il s'agit de briser tout élan de solidarité parmi la population, de dissuader les initiatives individuelles et spontanées et de freiner le développement des filières. Si souvent encore la police se contente d'une admonestation sévère, accompagnée ou non de violence, les arrestations se multiplient. Les détentions n'ont plus de limite légale, la torture est pratiquée. Certains se retrouvent parmi les otages ou sont intégrés dans un convoi de déportation. À l'approche de la Libération, malgré l'augmentation du nombre de personnes à secourir et l'intensification de la répression, les capacités d'accueil et d'entraide progressent et permettent de sauver la plus grande partie des persécutés et des pourchassés.

La répression de l'aide aux aviateurs alliés dans le Nord de la France

L'administration militaire allemande est dotée de tribunaux militaires installés à Lille, Arras et Valenciennes pour juger les civils qui ne respectent pas les ordonnances allemandes et notamment celles interdisant l'aide aux aviateurs alliés. Le tribunal de l'armée de l'air allemande de Lille se montre particulièrement sévère. Mais, à partir de 1942, pour accentuer l'effet de terreur, les juges allemands peuvent décider l'application de

la procédure *Nacht und Nebel* ou « Nuit et Brouillard » qui permet de déporter secrètement en Allemagne ces membres des réseaux. Enfin, à l'été 1944, lors de la Libération, les dernières personnes arrêtées pour aide apportée à des aviateurs sont déportées dans le « train de Loos », convoi envoyé au camp de concentration de Sachsenhausen. Au total, au moins 400 personnes ont été arrêtées dans le Nord de la France pour ce motif :

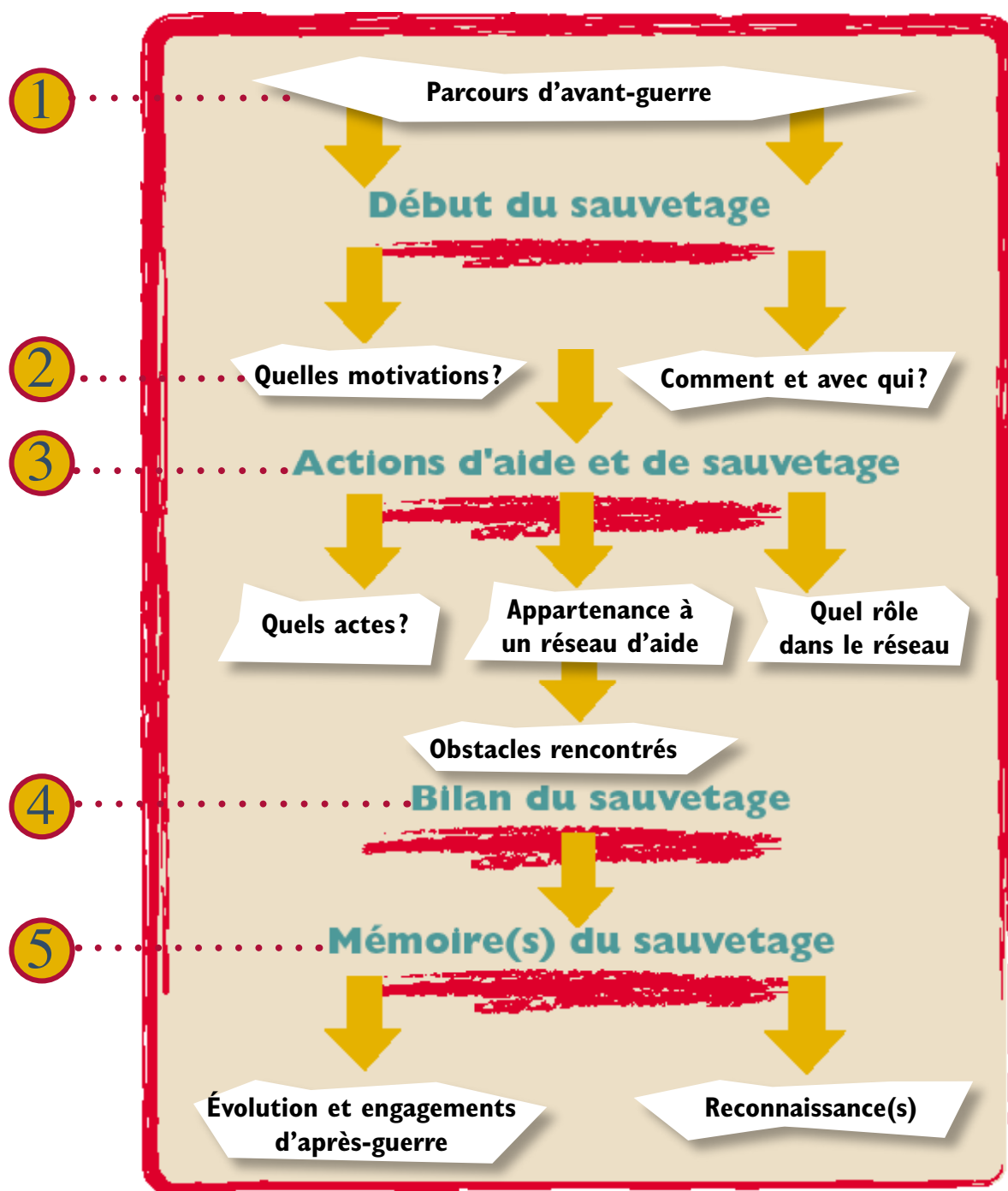
262 sont déportées, plus d'une centaine internées dans les prisons, et 16 fusillées après leur condamnation à mort.

Pour aller plus loin

Étienne Dejonghe et Yves Le Maner, *Le Nord — Pas-de-Calais dans la main allemande (1940-1944)*, Lille, édition La Voix du Nord, 1999.

Objectif : Il s'agit de reconstituer le parcours d'un sauveteur, un homme ou une femme ayant secouru des personnes poursuivies ou pourchassées en utilisant le schéma de base mais en l'adaptant à la personnalité étudiée. La personne choisie peut être une personne connue ou peu connue que vous pouvez choisir dans votre région, une autre région, voire un pays étranger mais ayant exercé son activité de sauveteur en France, dans le cadre du sujet du concours.

Reconstituer le parcours d'un sauveteur: **Varian Fry (1907 - 1967)**



Varian Fry est un journaliste et éditeur américain, qui a exercé son activité de sauveteur dans le sud de la France, à Marseille plus particulièrement. Son activité est d'autant plus remarquable qu'à l'époque où il l'exerce, les États-Unis ne sont pas encore entrés en guerre et que l'état d'esprit ambiant est plutôt à la méfiance (on se rappelle les lois des quotas de 1921 et 1924 qui limitent l'entrée de certains étrangers aux États-Unis, de plus, les Américains ne sont disposés à accorder que peu de visas d'entrée alors que la crise économique n'est pas réglée).

1 Avant la guerre, Varian Fry, après des études à Harvard, est essentiellement journaliste et éditeur.

En tant que reporter, il se rend dans l'Allemagne de 1935 et peut voir les nazis à l'œuvre. Quaker, il est aussi partisan de la non-violence et du refus de la guerre.

2 Ses motivations sont d'ordre essentiellement humanitaire. Il se rend à Marseille le 14 août 1940. À cette date, le sud de la France est sous la domination du gouvernement de Vichy et sert de refuge provisoire à de nombreuses personnes, du moins celles qui n'ont pas été livrées aux nazis en suivant la clause 19 de l'armistice*.

Il est envoyé en France par une organisation privée, l'«*Emergency Rescue Committee*» (Comité de sauvetage d'urgence) à laquelle appartient par exemple Einstein, lui-même réfugié aux États-Unis. Il dispose de 3000 dollars, ce qui doit lui permettre de sauver quelques personnes. Il s'agit de sauver en priorité des savants, des artistes menacés dans leur liberté et leur vie par les nazis. Installé à l'hôtel Splendide puis au 60, rue de Grignan à Marseille, enfin, à partir de janvier 1941, au 18, boulevard Garibaldi, il poursuit son action bien au-delà du but initial. Il est aidé par une équipe, composée de Français et d'étrangers, Albert Hirschman, Stéphane Hessel, de femmes comme Miriam Davenport, une étudiante en Arts, et Mary Jane Gold, une riche héritière.

3 Le but était de sauver un maximum de personnes soit en leur faisant franchir la frontière espagnole pour qu'elles passent ensuite au Portugal où elles pouvaient se procurer un visa, soit en leur faisant traverser la Méditerranée jusqu'en Afrique du Nord. Il s'agissait donc d'agir à la fois contre le gouvernement de Vichy mais aussi contre les directives du gouvernement des États-Unis. Cependant, Fry bénéficie de l'aide d'Hiram Bingham IV, vice-consul américain à Marseille. En attendant de pouvoir être évacuées, les personnes en instance de départ étaient hébergées à la villa Air-Bel.

4 Malgré les obstacles, notamment de graves tracasseries policières, le bilan de l'œuvre de Varian Fry est exceptionnel puisqu'il a réussi à faire partir environ 2000 personnes. Leur nombre n'est pas précis puisque, agissant la plupart du temps dans l'illégalité, Fry et son équipe ne tenaient pas de liste. Parmi les personnes sauvées par Fry, on peut citer les écrivains, Hannah Arendt, André Breton, Heinrich Mann, les artistes Marc Chagall, Marcel Duchamp, Max Ernst, Otto Meyerhof, Prix Nobel de chimie, etc. Il a sauvé essentiellement des Allemands, dont certains, mais pas tous, étaient juifs. On a pu lui reprocher d'avoir privilégié des artistes, des intellectuels et donc d'avoir «choisi» les personnes «dignes» d'être sauvées, cependant Fry, intellectuel lui-même, a sauvé des personnes menacées dont l'œuvre a continué pour l'Humanité. Fry est expulsé par le gouvernement de Vichy le 4 septembre 1941 mais son œuvre est poursuivie jusqu'en juin 1942 par son équipe.

5 Par la suite, Fry, rentré aux États-Unis, a essayé d'alerter l'opinion publique avec ses armes de journaliste. Enseignant après la guerre, il n'a connu la reconnaissance de la France que l'année de sa mort quand André Malraux lui remet la Légion d'honneur. Il est le premier «Juste» américain (et le seul jusqu'en 2006) et reçoit la nationalité israélienne à titre posthume en 1998. À Marseille, une place porte son nom. Dans un quartier de l'est de Berlin, près de l'ancien mur, une rue et un arrêt de bus portent son nom. Des films ont été tournés sur lui.

Pour en savoir plus

Témoignages

- Daniel Bénédict, *La filière marseillaise. Un chemin vers la Liberté sous l'occupation*, Paris, éditions Clancier Guénaud, 1984.
- Varian Fry, *La liste noire*, Plon, 1999.
- Mary Jayne Gold, *Marseille année 40*, éditions Phébus, 2001.

Ouvrages historiques

- Michel Bepoix, *Varian Fry et les candidats à l'exil, Marseille 1940-1941*, Arles, Actes Sud, 1999.
- Jean-Marie Guillon, *Varian Fry, du refuge... à l'exil*, Actes du colloque de Marseille des 19 et 20 mars 1999, Arles, Actes Sud, 2000, (2 volumes).
- Jacques Granjonc et Jean-Marie Guillon, *Varian Fry, Mission américaine de sauvetage des intellectuels anti-nazis. Marseille 1940-1942*, Arles, Actes Sud, 1999.
- Jean Serandour (dir.), *À la découverte de Varian Fry. Guide pour les professeurs et les élèves*, CNDP-CRDP, Aix-Marseille, 2005. Ouvrage disponible dans tous les CDDP.

Exposition

- Le musée de la Halle Saint Pierre dans le XVIII^e arrondissement de Paris présente jusqu'au 9 mars 2008 une exposition consacrée à l'action de Varian Fry. Les œuvres d'artistes sauvés par Varian Fry sont exposées, permettant un travail conjoint en histoire et arts plastiques.

L'aide matérielle

Pour les persécutés et pourchassés, la question de l'hébergement et du ravitaillement est cruciale : pour beaucoup, la fuite s'opère dans l'urgence, en abandonnant biens matériels, sources de revenus, lien familial et social.

L'hébergement est un problème durant toute la période de la guerre, pour l'ensemble de la population, et plus encore pour ceux qui doivent trouver un asile. Dès le début de l'occupation la pénurie de logements est une réalité.

Dans un premier temps, les relations personnelles, familiales, professionnelles ou politiques sont sollicitées, mais par souci de sécurité il est préférable d'être hébergé chez une personne avec laquelle on n'a aucun lien. C'est le rôle des filières de trouver ces asiles. Dans tous les cas, la prudence reste de mise. On n'est pas à l'abri d'un voisin étonné d'un va-et-vient inhabituel ou d'un nouveau venu qui semble vouloir éviter tout contact. C'est pour-

quoi les lieux isolés dans les campagnes ou les bâtiments à entrées multiples dans les villes sont appréciés. Mais la délation facilite souvent le travail de la police allemande ou française.

La question **des faux papiers** devient rapidement une autre priorité. Pour protéger les pourchassés et les persécutés, il faut leur fournir une nouvelle identité, donc de nouveaux papiers. Il ne s'agit pas seulement de procurer une fausse carte d'identité, mais l'ensemble des documents nécessaires à la survie dans un pays où l'on doit présenter des papiers pour le ravitaillement ou pour le travail.

Les premières initiatives sont le fait d'individus isolés (graveurs ou imprimeurs) qui s'efforcent de copier les documents officiels ou d'agents des administrations qui produisent de vrais documents sous de faux noms. Pour les uns comme pour les autres les risques sont importants. En effet, la multiplication de documents suspects présentant les mêmes caracté-



ristiques finit par attirer l'attention de la police qui, à défaut d'avoir les moyens d'investigation d'aujourd'hui, sait croiser les informations et remonter à la source. Parce que la clandestinité est souvent une obligation, les mouvements* se dotent bientôt de **services spécialisés dans la confection de faux papiers**, en mesure de procurer des documents de plus en plus difficiles à distinguer des vrais. Ceux qui doivent changer de nom, et souvent d'apparence, disposent alors de jeux complets de documents fondés sur une identité fabriquée de toutes pièces (avec la complicité d'un secrétaire de mairie par exemple) ou invérifiable. Les mouvements « Libération-Sud » ou « Défense de la France » ont leur propre service de faux papiers à partir de 1942 qui finissent par travailler pour les autres mouvements. En 1943, l'unification des mouvements de zone sud au sein des Mouvements unis de la Résistance (MUR) permet la création du Service national de l'identité. En 1944, ce service affilié dorénavant au Mouvement de Libération nationale (MLN) produit des trousseaux de faussaires pour réaliser une cinquantaine de jeux de faux papiers : pour les résistants pourchassés, les réfractaires menacés, les Juifs persécutés, l'aide est plus efficace et l'espoir d'échapper à la traque plus grand.



Trois cartes d'identité différentes, pour une même résistante : Marie Thérèse Douet, institutrice, du mouvement Libération-Nord.



Les enfants juifs de la rue Amelot quittent Paris pour être cachés. Septembre 1943.

Dieulefit, « oasis de paix »

Dans la Drôme, se trouve Dieulefit, commune de 3 500 habitants, en majorité des paysans, des ouvriers du textile et des potiers. Elle accueille pendant les années noires un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants français, polonais, belges et allemands en majorité juifs fuyant les nazis et les nouvelles lois raciales de Vichy. Au cours des années, de nombreux intellectuels les rejoignent.

Trois femmes admirables : Marguerite Soubeyran, protestante, fondatrice de l'école de Beauvallon, spécialisée pour enfants caractériels, Catherine Krafft, genevoise et protestante, sensibilisée aux malheurs des réfugiés par son père qui s'occupait des Arméniens, et enfin Simone Monnier dont le père est pasteur, offrent dans l'école de ce petit bourg un accueil exemplaire aux réfugiés. Au prix de mille difficultés matérielles, elles s'efforcent d'assurer une vie normale aux jeunes enfants malgré la situation dramatique des familles.

Une pension, située près de l'école, accueille les adultes, parmi lesquels des intellectuels et artistes prestigieux. On peut citer Pierre Emmanuel et sa femme, Jean Prévost, futur héros du Vercors et sa compagne Marcelle Auclair, le poète Pierre-Jean Jouve et sa femme, et la journaliste Andrée Viollis. Fin 1942 arrivent Emmanuel Mounier, Georges Sadoul, Henri-Pierre Roché, tandis qu'Aragon et Elsa Triolet recherchés par la Gestapo* y séjournent quelques jours. Ainsi durant ces années ce petit bourg drômois devient-il une véritable capitale intellectuelle. Au moment des grandes rafles de l'été 1942 tous les réfugiés juifs et leurs enfants sont sauvés. Un maquis naît avec dans un premier temps des réfractaires au STO. Les combats de la Libération pourtant violents dans toute la région épargnent miraculeusement Dieulefit.

D'après l'ouvrage de Sandrine Suchon, *Résistance et Liberté. Dieulefit 1940-1944*, Die, éditions A Die, 1994.

Les lieux de refuge

Se cacher est une nécessité pour les persécutés et pourchassés. Progressivement, se créent des lieux de refuge, qui jouent un rôle essentiel pour la survie des populations juives persécutées, notamment les enfants, pour les résistants et enfin pour les réfractaires au STO* à partir de 1943.

Les refuges sont des lieux où l'on réside pour une durée plus ou moins longue, et ce plutôt pour des groupes relativement importants (composés d'individus plus ou moins isolés). Ils peuvent être provisoires, simple étape pour ceux qui poursuivent leur route vers un pays neutre ou vers l'Angleterre.

« Dans un département du sud-est les Basses Alpes qui permit grâce à son sol montagneux et aussi à l'admirable esprit résistant de ses habitants, à des milliers de jeunes Français de se soustraire à la déportation et à s'organiser pour le combat... » (manuscrit autographe de René Char adressé à Francis Ponge pour la publication de son article « Résistance n'était qu'espérance » dans l'hebdomadaire *Action* du 7 décembre 1945).

La remarque formulée par René Char, le « capitaine Alexandre » de la Résistance, souligne la perception qu'ont les résistants de **la montagne comme refuge**. La France, essentiellement celle de la zone sud, voit

en effet la présence de lieux de refuges qui présentent le plus souvent des caractéristiques proches. Ils sont situés dans le monde rural ou les zones de montagne, à l'écart des axes majeurs de communication. Dans plusieurs cas, le refuge repose aussi sur l'existence de communautés soudées, et bénéficie éventuellement sinon de la complicité tout au moins de l'indifférence ou de la passivité des autorités locales.

Dans les régions de la zone sud existent des maisons d'accueil pouvant abriter des enfants, à l'initiative d'institutions juives telles l'OSE ou des Éclaireurs Israélites de France comme à Chabannes dans la Creuse ou à Moissac dans le Tarn-et-Garonne jusqu'en 1943.

Mais **les zones rurales** ou montagneuses ne constituent pas les seuls espaces de refuge. Malgré la présence dense des forces d'occupation et des rouages de répression de l'État vichyste et la nécessité de complicités importantes pour obtenir des faux papiers et des fausses cartes de ravitaillement, paradoxalement, **les villes, moyennes ou grandes**, constituent des espaces abritant persécutés et pourchassés. En région parisienne ou dans le nord de la France, le milieu urbain constitue un vivier de forces vives habituées souvent à pratiquer la contestation et peut constituer un terrain favorable à une action



Le lieutenant Moore (à gauche), pilote américain dont l'avion fut abattu sur le sol français, et Pierre et Thérèse Bourguignon, qui l'ont soustrait à la recherche de l'ennemi posent devant un tas de bois qui servit à le cacher.

concrète, en premier lieu la solidarité avec les pourchassés. Mais la ville est aussi un espace où le pourchassé peut se fondre à loisir, bénéficier de l'anonymat ou de complicité. On peut passer inaperçu dans le dédale des rues, qui se prête par définition aux allées et venues de la population. Ainsi

Lyon, avec son dédale de rues étroites est difficile à pénétrer pour qui n'en n'est pas un familier. Le réseau de transport, certes réduit en ces temps de restriction, permet des déplacements rapides, même si les gares et les stations de métro sont particulièrement surveillées. Paris offre aussi

aux résistants les facilités d'une grande ville où les possibilités de se cacher sont multiples, les immeubles à double entrée comme les balcons permettent une fuite rapide. Les voisins se connaissent peu, des appartements vides peuvent servir le cas échéant de planques.

Dans **les communes de banlieue**, le rôle des solidarités communautaires dans ces terres d'immigration qu'elles soient étrangères ou provinciales n'est pas négligeable. Ainsi, le résistant Marcel Hamon est hébergé à La Courneuve en février 1943 chez un habitant originaire du même village breton.

Le tissu associatif peut aussi favoriser des hébergements d'urgence ou des soutiens précieux. Henri Tanguy, « colonel Rol » dans la Résistance, fait jouer la « fraternité du vélo » c'est-à-dire les liens créés avant guerre au sein du Club sportif international, pour disposer de son propre réseau de domiciles clandestins.

Un document interne à l'administration allemande daté du 14 décembre 1943 souligne implicitement ce rôle de la banlieue dans l'aide apportée : « *Le criminel, le saboteur, des organisations clandestines opèrent depuis la banlieue de la capitale et s'y tiennent prêt à agir* ».

Passages et filières

Pour ceux qui sont persécutés ou pourchassés, le premier souci est d'échapper aux poursuites en franchissant, illégalement ou légalement, les frontières vers une destination plus sûre ou pour rejoindre les territoires contrôlés par les alliés. Dans la France de 1940 à 1944, le mot frontière désigne non seulement les frontières vers les neutres, la Suisse et l'Espagne, mais aussi les frontières nouvelles créées par la défaite et les conditions imposées par l'occupant comme pour la ligne de démarcation.

De 1940 à 1942, franchir la ligne de démarcation est un objectif essentiel pour des groupes ou des individus. Après la disparition de la ligne de démarcation, « s'évader de France » devient à la fois vital



Une patrouille de l'armée allemande vient d'arrêter des passagers clandestins de la ligne de démarcation dans la région de Pleumartin dans la Vienne.

et plus difficile, tandis que ces tentatives augmentent sans cesse.

Passer la ligne de démarcation jusqu'en 1942

Traverser la ligne de démarcation suppose la détention d'un laissez-passer (*ausweis*) délivré par les autorités allemandes, difficile à obtenir, particulièrement pour les «réprouvés» de la France de Vichy et de la France occupée. Dès 1940, on assiste donc à des passages clandestins de la ligne de démarcation, qui ne cessent jusqu'à la disparition de celle-ci en 1943.

Les sources manquent pour apprécier et quantifier précisément l'importance des passages clandestins qui s'effectuent pour l'essentiel de la zone nord vers la zone sud. Jusqu'en 1941, les flux sont importants et concernent surtout les prisonniers de guerre anglais ou belges évadés des camps de prisonniers. Le nombre de passages progresse sensiblement en 1941 et 1942, et cesse évidemment avec la disparition de la ligne de démarcation.

Partir par la mer ou par les airs

Les côtes sont particulièrement surveillées en effet, pour des raisons stratégiques, l'ensemble de la zone côtière est déclarée «interdite» et on ne peut y circuler qu'avec un *ausweis* spécifique.

De 1940 à 1943, sont organisées des évasions pour rejoindre l'Angleterre et la France Libre. Leurs départs s'effectuent à partir des petits ports, moins facilement contrôlables par les occupants, et où ils bénéficient de complicités dans le milieu des marins-pêcheurs. En dehors de la Bretagne, les évasions par mer sur les côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée sont très rares et surtout le fait de réseaux organisés. C'est surtout après 1942 que les côtes bretonnes sont utilisées par les réseaux* d'évasion d'aviateurs alliés. Plusieurs réseaux se constituent comme le réseau «Var» pour la côte nord de la Bretagne, ou le réseau «Shelburne» à partir de Plouha dans les Côtes d'Armor.

Les départs par les airs sont, quant à eux, très minoritaires, pour des raisons liées aux contraintes d'organisation et ne concernent essentiellement que les personnalités

et des agents alliés en mission sur le sol français. Dans le cas exceptionnel du départ de Raymond et Lucie Aubrac vers l'Angleterre, l'opération mobilise tous les hommes du village de Bletterans dans le Jura pour désempourber l'avion enfoncé dans le sol !

Franchir les frontières montagneuses : Pyrénées, Suisse

Échapper aux poursuites, aux rafles, quitter la France, tout cela signifie se rendre vers ces deux «havres de paix», que sont la Suisse et l'Espagne. Mais si ces deux

Plusieurs personnes y laissent la vie.

Mais dans les deux cas, il faut être capable d'échapper aux gardes frontières et aux douaniers : après l'invasion de la zone sud en 1942, plus de 3 000 soldats allemands stationnent le long de la frontière avec l'Espagne. Les échecs sont nombreux, environ 30 % des tentatives échouant.

Tout cela n'est pas sans conséquence quant aux types de population se dirigeant vers la Suisse ou l'Espagne. Si les populations civiles persécutées sont très majoritaires à partir vers la Suisse, le franchissement des Pyrénées est davantage le fait d'hommes



Le groupe des passeurs de Luz (Hautes-Pyrénées) photographié à Chèze. Au centre, en chemise blanche, le responsable du réseau «Andalousie», Gérard de Clarens.

États sont officiellement neutres dans le conflit, les conditions d'évasion, l'attitude de ces deux États à l'égard des populations concernées sont différentes.

Si la Suisse est une destination en soi, l'Espagne est davantage une voie de passage vers les territoires contrôlés par les alliés. De même, les conditions de passage sont sensiblement différentes. Passer en Suisse présente peu de difficultés physiques, tandis que le franchissement des Pyrénées s'avère bien souvent périlleux. C'est une épreuve car les chemins empruntés sont longs et difficiles à parcourir pour qui n'est pas entraîné.

jeunes cherchant à rejoindre des unités combattantes pour la libération du territoire national.

Pour aller plus loin

Le Mémorial Leclerc-Musée Jean Moulin (Paris) conserve les archives des «Évadés de France par l'Espagne» remises par leur président le Père Cordier. Y sont conservés de précieux témoignages, inédits et exploitables, sur le passage de la frontière franco-espagnole.

Le monde des passeurs

Alors que les passeurs ont longtemps gardé une image héroïque, renforcés par un imaginaire les assimilant à une tradition solidement établie du rebelle à toute autorité, cependant force est de constater qu'« il existe encore des zones d'ombre sur le monde des passeurs ». Leurs motivations peuvent être très diverses et mêler patriotisme, appât du gain et légitime rémunération de leur activité. Varian Fry, dans son livre *La liste noire*, place cette phrase dans la bouche d'un passeur marseillais « *Je fais ça pour l'honneur de la patrie et pour assurer ma vieillesse* ».

À partir des actes de solidarité improvisés dès l'été 1940, le monde des passeurs s'organise progressivement. Travaillant seuls ou plus fréquemment en équipe, ils doivent nouer des liens ou bénéficier de complicités auprès de populations locales.

Si quelques-uns restent complètement bénévoles, la plupart d'entre eux se font payer, pour le temps passé à cette activité, et pour le risque encouru.



Le 6 mai 1944, Paul Langevin encadré par le passeur Henri Scachetti et son convoyeur l'étudiant René Mann. Ce dernier, « cerveau » de l'évasion du professeur s'était évadé le 22 janvier 1944 d'un train « Nuit et Brouillard » à destination de Buchenwald. Photographie prise par Philippe Allemann dans la Combe de Vaux sur le territoire de Damvant (Suisse).

Le Père Marius Jolivet

Il était le curé de la paroisse de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie). Le presbytère était situé tout près de la frontière suisse. Au cours des années 1943 et 1944, des dizaines de réfugiés juifs firent connaissance avec sa maison, dont il avait fait un refuge et un relais sur la route de l'évasion. Les fugitifs passaient chez lui plusieurs heures ou plusieurs jours, en fonction de la situation le long de la frontière. Le curé s'occupait d'eux avec dévouement, ne révélant leur identité à personne, pas même à ses plus proches amis. Il inspectait quotidiennement la frontière, à la recherche du meilleur point de passage, jusqu'à ce que tous ses protégés aient réussi à passer en Suisse. Ses amis de la résistance, qui travaillaient avec lui pour sauver les Juifs pendant l'Occupation, parlent de lui comme d'un homme hors du commun. Un homme droit et modeste qui, obéissant aux ordres de sa conscience, se consacrait tout entier à aider les autres. L'histoire de la jeune Eva Stein est restée gravée dans leur mémoire. Cette enfant était la fille de Juifs allemands venus d'Hambourg qui s'étaient réfugiés à Lyon (Rhône). Durant les grandes rafles de Juifs du mois d'août 1942, les Stein tentèrent de fuir la ville pour se réfugier dans un village voisin. Tous ne réussirent pas. M. Stein et la petite Eva furent arrêtés et emprisonnés. Affolé, M. Stein se suicida. La Résistance réussit à faire sortir Eva de prison. L'enfant fut d'abord placée dans une pension à Crémieu (Isère), puis dans un établissement pour jeunes filles à Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie). Quelques jours plus tard, en avril 1943, le Père Jolivet accompagna personnellement Eva en Suisse auprès de sa mère, qui avait réussi à franchir la frontière, ainsi que les autres membres de la famille, grâce à l'aide d'une courageuse jeune femme, Renée Miolane. Le compositeur Léon Algazi fut au nombre des Juifs que le curé aida à passer en Suisse. Le Père Jolivet tomba malade et mourut en 1964, laissant le souvenir de sa bonté et de son courage.



L'exemple de la Franche-Comté

La Franche-Comté a été de par sa situation un lieu de passage très utilisé par tous les types de personnes ayant à fuir la France occupée. Ces passages concernent aussi un certain nombre de personnalités comme le professeur Paul Langevin.

La Franche-Comté représente un exemple particulier en raison de sa position dans le découpage administratif imposé par les Allemands et de sa situation géographique. Elle est divisée en trois zones d'occupation : zone occupée, zone non occupée et zone interdite qui va des Ardennes au Jura. Aussi, permet-elle un passage direct entre la zone interdite et la zone dite libre. La ligne de démarcation isole une grande moitié nord de la région d'une petite partie sud du Jura, et entraîne aussi le développement d'une forte activité de passage dans les deux sens. Région frontalière avec la Suisse sur plus de 100 km, cet espace de la frontière franco-suisse est très surveillé par les autorités d'occupation qui y ont déterminé une « zone rouge » large de plusieurs kilomètres où les contrôles sont très sévères et toute présence doit être justifiée par un laissez-passer spécial. Cette frontière souvent montagneuse, et largement boisée, est donc propice aux activités de contrebande et constitue aussi un atout pour la Résistance et ses réseaux* d'évasion.

Cette particularité explique l'existence de très nombreux passeurs dans la région, certains occasionnels, d'autres intégrés à des réseaux. Dès le lendemain de l'armistice* les passeurs sont à l'ouvrage. L'exemple de Fernand Valnet qui est cité par un rapport de gendarmerie, en septembre 1941, pour avoir permis à plusieurs milliers de soldats d'échapper à l'internement est significatif de cette situation.

Comme les autres activités de la Résistance, le passage est le fait de plusieurs types d'acteurs. On retrouve là ceux qui, comme Valnet, agissent de manière spontanée et immédiate. Puis, vont se constituer des réseaux de passeurs. Ils peuvent être mis sur pieds par des organisations de la Résistance intérieure telle « Combat » dans le Jura ou l'« Organisation Civile et Militaire » dans le Pays de Montbéliard. Mais aussi par la France Libre ou les alliés, sans oublier les services spéciaux de l'Armée d'armistice, qui ont développé en Franche-Comté le réseau Kléber « Bruno ». Enfin, on peut mentionner le réseau de l'Œuvre de Secours aux Enfants qui fait passer plus de 1 000 enfants juifs en Suisse.

Entre 1940 et 1944, la Suisse accueille environ 300 000 personnes. Mais cette hospitalité n'est pas permanente. Les réfugiés se retrouvent ainsi dans des centres en attendant leur éventuel refoulement. En août 1942 les autorités helvétiques décident de fermer de façon hermétique leur frontière face à l'afflux de réfugiés fuyant les persécutions nazies. Cette fermeture s'accompagne de l'ordre de refouler le plus rapidement possible toute personne entrée clandestinement en Suisse et arrêtée dans un rayon de 10 à 15 kilomètres au-delà de la frontière.

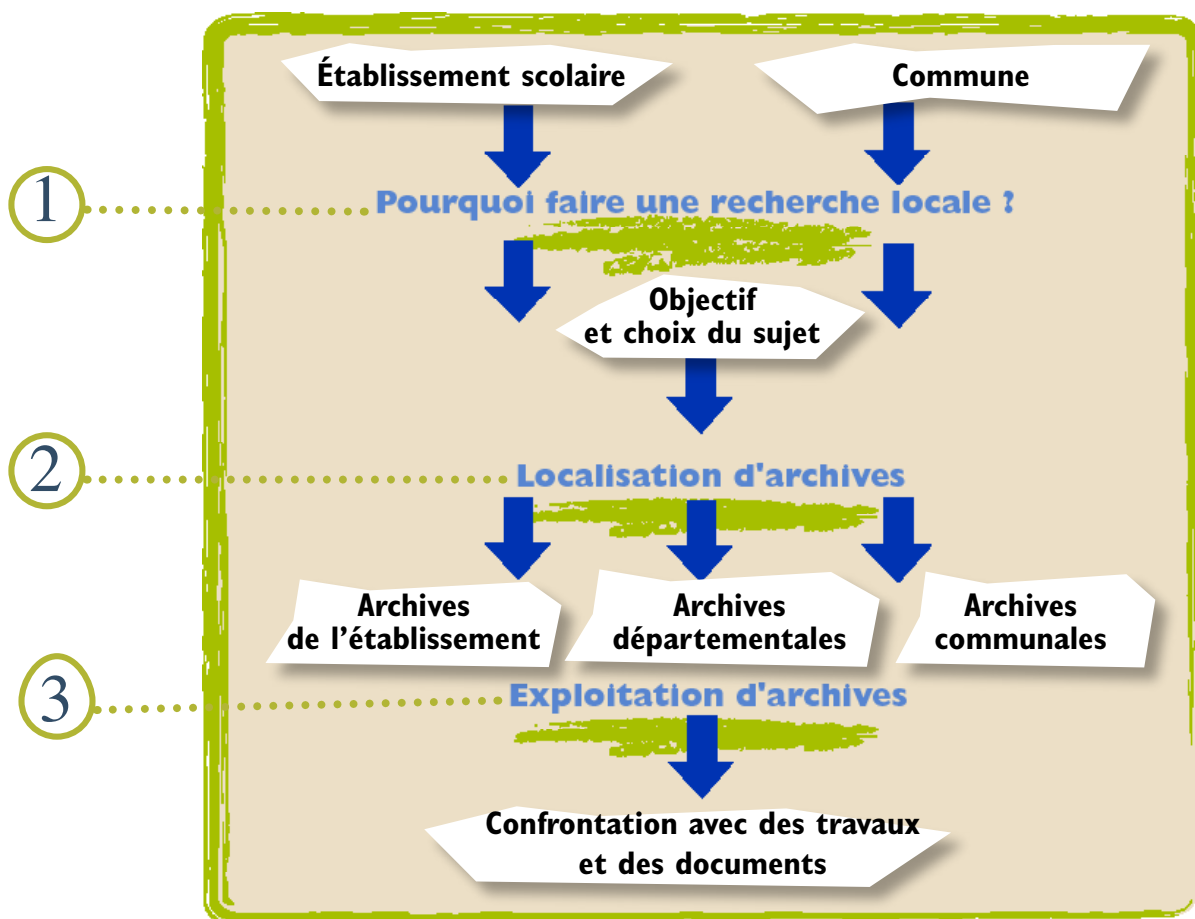
Région au statut particulier, la Franche-Comté a donc été un lieu propice pour les passages de toutes sortes. Mais ces passages n'ont pu se faire sans la complicité d'une partie de la population qui savait et qui se taisait, quand elle n'ouvrait pas sa porte à celui qui cherchait un moyen d'échapper à l'occupant ou à ses collaborateurs français zélés. Nombreux sont les Francs-comtois qui ont été déportés pour avoir aidé un aviateur allié ou un résistant à se soustraire aux recherches et à quitter le territoire.



La Franche-Comté sous l'Occupation (Carte Joël Meny)

- Limite de la Franche-Comté
- Ligne de démarcation

Faire une recherche sur son établissement scolaire ou sa commune



Un travail de mémoire et d'histoire exemplaire: l'action du « comité de l'école de la rue Tlemcen ». XX^e arrondissement de Paris.

La rencontre entre des historiens, des professeurs du collège Françoise Dolto et de femmes et d'hommes, anciens élèves de l'école de la rue de Tlemcen dans le XX^e arrondissement de Paris, témoins et victimes de la barbarie nazie pendant la Seconde Guerre mondiale a débouché sur un travail de mémoire et d'histoire auquel se sont livrés les élèves de ce quartier populaire de la capitale. Les élèves sont partis sur les traces de leurs aînés et ont essayé de comprendre l'explicite et comment « une chape de silence, d'oubli avait occulté l'extermination » d'enfants et d'adultes. Un ouvrage, publié par le comité « École de la rue de Tlemcen », en retrace les étapes. Il regroupe des témoignages de rescapés des camps de la mort, des témoignages de femmes et d'hommes se souvenant avoir été « des enfants cachés » sauvés par de courageuses familles parisiennes. De nombreux documents originaux y sont reproduits. La démarche s'est avérée enrichissante du fait du nombre et de la diversité des témoignages alternant avec d'émouvants poèmes d'enfants où s'expriment leur incompréhension face au racisme et à l'horreur de ces années. L'ouvrage est illustré par les photos de ceux dont la vie fut brisée et des photos d'aujourd'hui prises lors de « fête du souvenir ». La responsabilité de l'État Français de Vichy, complice actif de ce drame vécu par les Juifs de France y est clairement montrée.

Ce travail de mémoire et d'histoire, commencé en 1997 se poursuit encore aujourd'hui.

Pour aller plus loin

- Comité « École de la rue Tlemcen », *Se souvenir pour construire l'avenir ; ils habitaient notre quartier... »,* éditions du Colombier, 2006.

Quel est l'intérêt pédagogique d'un travail sur l'établissement scolaire ?

Une recherche, surtout collective, portant sur le cadre familial aux élèves qu'est leur établissement, peut susciter de leur part un grand intérêt et développer une dynamique atteignant l'ensemble de l'établissement. Une simple plaque, quelquefois peu mise en valeur, avec ou sans nom, et évoquant la mémoire d'élèves ou de personnels de l'établissement pendant la guerre peut s'avérer un point de départ suffisant.



1 Pourquoi faire une recherche sur son établissement scolaire ou dans sa commune ?

De nombreux établissements scolaires actuels existaient pendant la guerre ou se sont transformés depuis 1945.

La recherche du sort d'élèves persécutés pour ce qu'ils étaient, pourchassés pour leur action de résistance, l'étude de leur destin, est un élément permettant d'entrer dans le thème de 2007-2008. De la même façon, des enseignants ont été révoqués en 1940, du fait de leur origine juive, de leur appartenance à la franc-maçonnerie. D'autres ont été pourchassés pour des faits de Résistance.

Que sont-ils devenus ? Quelle a été l'attitude de leurs condisciples ou de leurs collègues ? Quels ont été les actes, spontanés ou exercés dans le cadre d'une action organisée, qui leur ont permis d'échapper, pour certains d'entre eux, à la répression des services de Vichy et des forces d'occupation ?

Quelles étapes peut-on suivre ?

Il faut d'abord se renseigner sur l'histoire de son établissement et savoir s'il existait pendant la période 1939-1945.

Travailler sur la situation de son établissement scolaire implique d'abord de connaître dans les grandes lignes son passé. La consultation du site Internet de l'établissement, une documentation déjà existante au CDI permet une première approche (lecture de plaquette commémorative, brochure historique, coupures de la presse locale...).



2 Il faut ensuite essayer de localiser les archives de l'établissement.

Plusieurs solutions sont possibles :

1- les archives sont conservées au sein de l'établissement.

Si les archives sont conservées dans l'établissement, une démarche doit être effectuée auprès du chef d'établissement, lors d'une rencontre, et formalisée par un courrier demandant l'autorisation de consultation. Le respect des règles de consultation des archives publiques s'impose.

2- Les archives ont été déposées dans des archives communales ou départementales.

Dans ce cas, il faut s'adresser au service compétent, consulter les inventaires réalisés.

La quasi-totalité des archives départementales disposent d'un service pédagogique.

Un travail collectif (initiation au travail sur archives par exemple) peut être utile en prenant rendez-vous à l'avance.



3 Que peut-on trouver dans ces archives ?

Des documents administratifs peuvent être exploités pour le sujet d'un dossier : le registre des listes des élèves, les circulaires administratives, les comptes rendus et les correspondances administratives entre les directions d'établissement et les autorités hiérarchiques (académique, ministère...) chargés d'appliquer et de veiller à l'application des mesures discriminatoires et d'exclusion sont souvent précieux. Autant d'occasion pour les élèves de décrypter des formules apparemment anodines et de comprendre le sens de formules neutres lourdes de conséquences.

Si aucune archive ne semble exister ou n'est accessible, on peut travailler à partir de la presse locale ou tenter un appel à témoins par exemple en faisant insérer une annonce dans le bulletin municipal. Certaines bibliothèques municipales détiennent des fonds locaux importants, qui peuvent s'avérer utiles. La lecture de témoignages publiés de personnalités locales peut être aussi très précieuse.

L'exploitation des archives se fait en confrontant celles-ci à d'autres documents, aux résultats déjà acquis de la recherche historique, pour en dégager le sens.

Travailler sur la situation de sa commune.

La problématique et les pistes de réflexion et de recherches s'avèrent identiques.

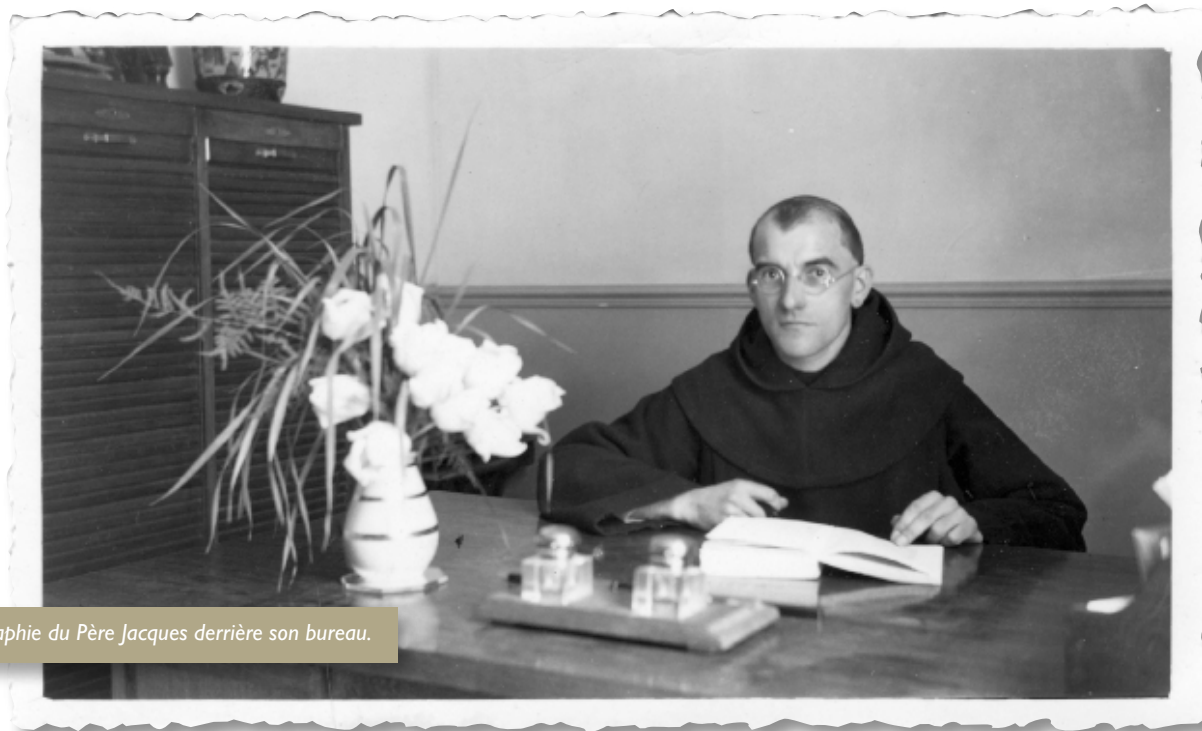
On privilégiera alors les archives communales ou départementales, qui peuvent d'ailleurs permettre de développer davantage que le sujet précédent les enjeux de mémoire locale depuis 1945. Les noms de rue, les monuments, les plaques commémoratives peuvent alors faire l'objet d'une étude spécifique.

Pour en savoir plus sur

- Pierre Albertini, *L'école en France du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006.
- Un exemple de monographie sur un lycée parisien : Jean-Pierre Levert, *Un lycée dans la tourmente Jean Baptiste Say 1934-1944*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.
- Les mémoires d'étudiants (maîtrise, actuel master) sur l'histoire des établissements scolaires sont souvent disponibles dans les bibliothèques universitaires de chaque région (cf. travaux universitaires sur le site www.memoresist.org).

Quelle(s) mémoire(s) du sauvetage? De 1945 à nos jours

La Seconde Guerre mondiale a vu la naissance de «*mémoires cloisonnées, comme étanche les unes aux autres*» au delà des «*grandes mémoires structurant le champ politique*». Cette réalité se reflète dans la chronologie des actions mémorielles, qui selon les périodes et les régions, mettent l'accent sur telle ou telle action de sauvetage différente.



Photographie du Père Jacques derrière son bureau.

«**Au revoir les enfants**» : la mémoire du Père Jacques d'Avon à Mauthausen. Histoires et Mémoires du sauvetage

La personnalité exceptionnelle du Père Jacques est désormais célèbre depuis la sortie en 1987 du film de Louis Malle *Au revoir, les enfants*. Sa mémoire est conservée tant par des plaques commémoratives que des noms de rues ou de places.

Qui était le père Jacques ? Quelle fut son action ?

Lucien Bunel est né le 29 janvier 1900, à Barantin dans la Seine-Inférieure (actuelle

Seine-Maritime) au sein d'une famille ouvrière. Après des études au séminaire, il est ordonné prêtre en 1925, prend le nom de Père Jacques et fonde en 1934 le «*petit collège d'Avon*». Arrêté le 15 janvier 1944, il est déporté dans un camp de concentration et décède à Linz le 2 juin 1945. Il est inhumé à Avon (Seine-et-Marne).

Directeur du petit collège d'Avon jusqu'à son arrestation, le père Jacques manifeste très tôt une attitude hostile

aux lois antisémites de Vichy. Il manifeste concrètement ses convictions en procurant un emploi à un professeur juif révoqué, en accueillant plusieurs enfants juifs parmi ses pensionnaires. Il autorise aussi l'accueil de jeunes réfractaires au STO* et entretient des contacts avec la Résistance.

Son action n'aurait pu avoir lieu sans la complicité de membres de la municipalité d'Avon, notamment le maire Rémy Dumoncel et le secrétaire de mairie Paul Matherly, tous deux morts en déportation.

Le souvenir du père Jacques



Une plaque à Mauthausen

La mémoire du Père Jacques est perpétuée au camp de Mauthausen, en Autriche, où il fut déporté d'avril 1944 à mai 1945.

La plaque est apposée sur le « monument des Français », érigé en 1949.



Une rue à Avon

L'ancienne rue de la Charité, désormais rue Père Jacques, le long du couvent des Carmes, a été inaugurée le 28 octobre 1945. Sa ville natale, Barantin en Normandie, perpétue sa mémoire en ayant donné son nom à l'ancienne place de l'église.



Une plaque

« Au Révérend Père Jacques » à Avon

La plaque a été apposée en janvier 1965 sur le mur du cimetière des Carmes, à l'initiative de la communauté israélite de Fontainebleau.

Le Père Jacques à Mauthausen

« J'ai connu le Père Jacques à Mauthausen, dans le camp annexe de Gusen en Autriche rattachée au III^e Reich, où il a été déporté d'avril 1944 à mai 1945.

Les prisonniers polonais étaient nombreux à Gusen. Certains d'entre eux avaient réussi, du fait de leurs compétences, à occuper des postes importants dans la hiérarchie des détenus du camp ; en particulier dans les équipes de travail des usines Messerschmitt et Steyr qui, depuis 1943, louaient aux SS* de plus en plus de détenus, ainsi soustraits aux carrières de granit meurtrières qui furent à l'origine du camp. Dès que la communauté polonaise de Gusen sut qu'un prêtre français était arrivé, elle décida de lui venir en aide. Le Père Jacques fut affecté au *End Kontrol* — contrôle final — de l'usine d'armement Steyr installée à proximité du camp.

Les détenus employés dans ce service étaient chargés de contrôler à l'aide de calibres les pièces produites dans les halls de fabrication. Il s'agissait d'un travail peu pénible par rapport aux autres postes de l'usine. De plus, les Polonais fournissaient régulièrement au Père Jacques des suppléments de nourriture (des parts de pain, le plus souvent). Dans la situation exceptionnelle qui lui était faite, le Père Jacques ne gardait jamais pour lui-même les suppléments de nourriture qu'il recevait, mais les distribuait à ses compagnons les plus affaiblis. C'est grâce à la protection du Père Jacques que Jean Cayrol a travaillé également au contrôle final de l'usine Steyr et a pu écrire ses poèmes publiés après la guerre. Le Père Jacques avait dit aux Français étonnés : « Vous avez un grand poète parmi vous ».

Je rencontrais souvent le Père Jacques le soir, après le retour au camp des équipes de travail et avant le couvre-feu du coucher dans les baraques. Dès son arrivée, il recherchait le contact avec les déportés de la Résistance française, déclarant bientôt : « Je sens que nous allons pouvoir faire quelque chose ici ». Ce qui fit dire à l'un de mes camarades : « Il y a un fou parmi nous ». J'avais l'avantage de pouvoir, de plus, prendre contact avec le Père Jacques sur son lieu de travail à l'usine à laquelle j'étais aussi affecté. Ma connaissance scolaire de l'allemand m'avait permis d'être désigné comme secrétaire du hall où je travaillais, composé majoritairement de déportés français. À ce titre je disposais d'un laissez-passer me permettant de sortir de mon hall pour aller aux services centraux de l'usine. Ainsi, lorsqu'aucun SS n'était dans les parages, je pouvais m'asseoir auprès du Père Jacques sur son banc de contrôle et discuter avec lui. Il aimait me questionner sur ma scolarité au lycée de Bordeaux, sur les auteurs que j'avais préférés : Molière, Vigny... Son érudition me captivait. Il me faisait sortir du camp pendant quelques minutes. Jamais il ne m'a parlé de religion. J'ai réalisé qu'il pratiquait les principes de l'Évangile. Lorsqu'un embryon de groupe de résistance fut créé à Gusen, le Père Jacques en fit partie.

Le camp de Mauthausen fut libéré par l'Armée américaine le 5 mai 1945. Le Père Jacques, très affaibli, est mort d'épuisement le 2 juin 1945 dans un hôpital de Linz. »

Témoignage de Jean Gavard, déporté 25319 à Mauthausen.



Photographie de Jean Gavard en 1940

Pour aller plus loin

Maryvonne Braunschweig et Bernard Gidel, *Les déportés d'Avon. Enquête autour du film de Louis Malle, Au revoir les enfants*, éditions La Découverte, 1989.

Les lieux et espaces de sauvetage

Les « lieux de souvenir », pouvant devenir des lieux de mémoire, sont légion sur le territoire national et forment un véritable paysage du souvenir. Parmi tous ces monuments, nombreux sont ceux qui perpétuent le nom et l'action de ceux qui, au prix de bien des sacrifices, assurèrent la sécurité ou l'évasion de France des persécutés et pourchassés. Deux types de monuments seront ici distingués : ceux à l'échelle d'une région, qui commémorent un acte, un lieu ou l'action d'un groupe déterminé et celui qui à l'échelle nationale, marque le souvenir de l'ensemble des passeurs.

1 - Les régions.

La densité de monuments consacrés à la mémoire du sauvetage et de l'aide est naturellement plus forte dans les régions de passage ou ayant abrité des populations persécutées.

Les passeurs voient leurs actions célébrées dans des régions où leur activité a été importante comme dans le Nord-Pas-de-Calais (stèle des passeurs à Clairfayts) et en Moselle. De même, la présence de plaques ou de stèles est fréquente dans les localités situées tout le long de la ligne de démarcation.

Enfin, les frontières suisse et espagnole, au-delà des monuments existant, connaissent aujourd'hui un véritable « tourisme de mémoire » avec l'organisation de randonnées sur le parcours des « évadés de France » dans les Pyrénées ou la découverte des chemins de la Franche-Comté.

2 - À l'échelle nationale.

Donon dans les Vosges a vu s'édifier le monument national des évadés et des passeurs.

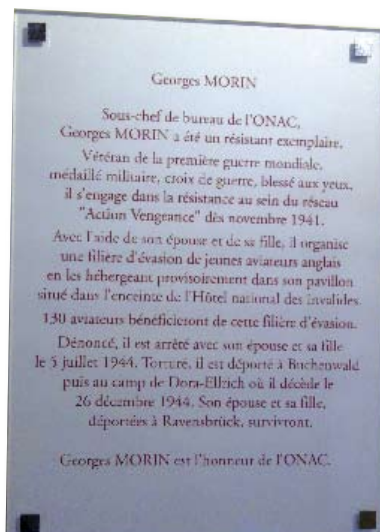
Environ 10 000 prisonniers évadés empruntèrent les sentiers de ce secteur forestier grâce au dévouement et à l'abnégation des passeurs.

L'initiateur du Mémorial est James Genel, ancien prisonnier évadé, directeur de l'école Marcel Leroy à Nancy et dirigeant de l'Union Nationale des Évadés de Guerre et des Passeurs (UNEG). Le monument est constitué d'un menhir de granit rose d'environ 60 tonnes. Cet énorme et massif bloc de granit taillé symbolise la captivité avec ses chaînes mais également la force et la résistance indestructible des sentiments de Liberté. Depuis 1960, une cérémonie d'hommage se déroule annuellement chaque 3^e dimanche du mois de septembre.

Pour aller plus loin

Serge Barcellini et Annette Wiewiorka, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995.

Numéro spécial de *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, décembre 1998, publié à l'occasion du Concours national de la Résistance et de la Déportation 1998-1999 dont le thème portait sur les lieux de mémoire (plaques, stèles et monuments).



Deux plaques situées dans le corridor de Metz de l'Hôtel national des Invalides à Paris en l'honneur de Georges Morin. La première a été réalisée au lendemain de la guerre (à gauche), la seconde a été inaugurée le 26 avril 2001 par le Premier ministre.

Ces deux plaques ont été apposées à des périodes différentes. On peut relever des différences sensibles quant aux formules utilisées, à la décoration, et aux informations fournies sur Georges Morin.

Les organisations de sauvetage nées pendant la guerre

Pendant la guerre, de nombreuses organisations se sont créées pour venir en aide aux persécutés et pourchassés. Plusieurs d'entre elles demeurent actives après la fin des hostilités afin non

seulement de maintenir la mémoire de leur activité mais aussi de faire face à des situations créées pendant le conflit voire de prolonger cette action humanitaire au-delà du contexte initial de création.

Parmi d'autres, on peut notamment citer

l'Union Nationale des Évadés de Guerre et des Passeurs (UNEG) regroupant des prisonniers de guerre évadés et des passeurs, le COSOR ou la CIMADE.

Les hommages des États

Les « Justes parmi les Nations ».

En 1963, le mémorial de Yad Vashem, à Jérusalem, crée le titre de « Juste parmi les Nations » pour honorer les personnes qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs. Au 1^{er} janvier 2007, à travers toute l'Europe, 21 758 personnes, dont 2 740 en France, étaient reconnues comme « Justes ». Pour que le titre soit décerné, il faut que les demandeurs prouvent que la personne a aidé des Juifs menacés de mort ou de déportation, en étant consciente du fait qu'elle risquait sa vie et sans avoir recherché de contrepartie.

Les « Justes » reçoivent un diplôme d'honneur ainsi qu'une médaille sur laquelle est gravée une phrase du *Talmud* (le commentaire de la *Bible*) : « *Quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier* » et leur nom est gravé sur un Mur d'honneur, dans le jardin de Yad Vashem. L'aide apportée aux Juifs durant la guerre a revêtu des formes très diverses : hébergement, aide à se faire passer pour un non-juif (en procurant des faux papiers

d'identité ou des certificats de baptême), aide à gagner un lieu sûr ou à traverser une frontière. Les personnalités des « Justes » et leurs motivations sont également très variées. Simples civils, hommes d'Église, policiers, diplomates voire militaires allemands, ce sont des personnes de tous âges et de toutes origines qui ont su dire « non » à l'idéologie nazie. Certains agissent pour des raisons religieuses, d'autres pour des raisons humanitaires, politiques ou simplement par affinités. Enfin, il existe trois cas de médaille remise à titre collectif : le pays du Danemark, et ses mouvements de résistance, le village de Nieuwlande aux Pays-Bas et celui du Chambon-sur-Lignon, dans le sud de la France.

Lors de l'hommage rendu par le président de la République Jacques Chirac aux « Justes » de France, le 18 janvier 2007, Simone Veil expliquait : « *En honorant ceux qui ont refusé de se plier à la fatalité de la volonté exterminatrice de l'idéologie nazie, la médaille des Justes contribue à rétablir l'Histoire dans sa vérité* ».



Jean Nallit, Juste parmi les Nations devant le mur des Justes à Paris en janvier 2007.

Pour aller plus loin

Sous la direction d'Israël Gutman, *Dictionnaire des Justes de France*, Jérusalem, Yad Vashem, Paris, Fayard, 2003.

Cet ouvrage contient les notices biographiques des Justes de France avec l'indication de la commune où ils ont agi.

Un passeur et résistant honoré par les alliés : Charles Cliquet (1891-1956)

Dès juin 1940, Charles Cliquet aide des soldats français et des prisonniers évadés à franchir la ligne de démarcation. Ce sont plusieurs centaines de personnes qui passent en zone non occupée grâce à lui, parmi eux des aviateurs alliés et des résistants. Il participe aux activités de services de renseignement de mouvements* et de réseaux*. Surveillé et arrêté à plusieurs reprises, il est déporté à Buchenwald en 1943.

Il est titulaire de la *Medal of Freedom* (États-Unis) et de la *King's Medal for Courage* (Royaume-Uni).

D'autres passeurs ou sauveteurs ont reçu l'hommage des alliés comme Camille Chevalier.

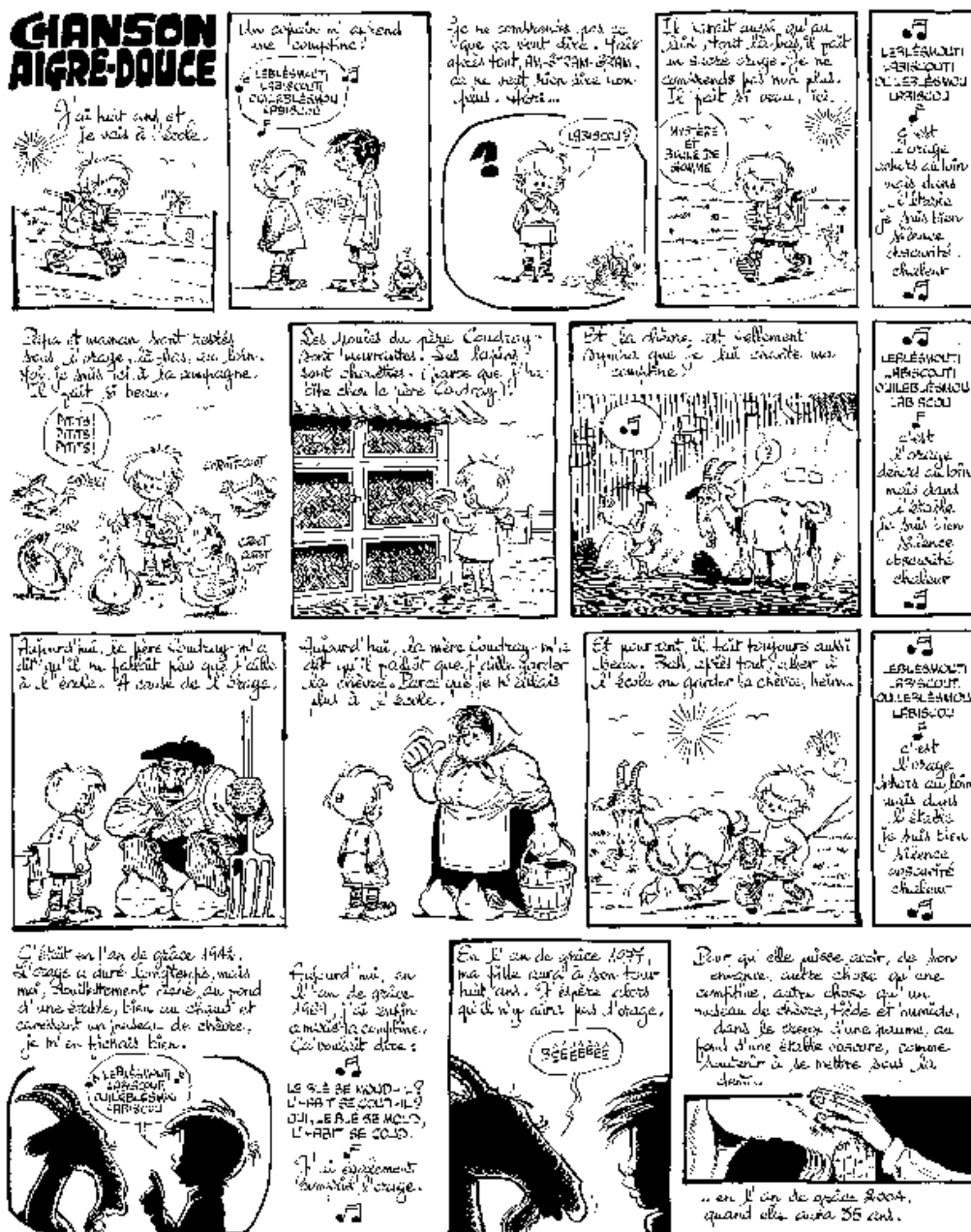
Pour aller plus loin

Le musée de l'ordre de la Libération a mis en ligne les biographies des 1038 Compagnons de l'Ordre de la Libération. <http://www.ordredelaliberation.fr/>



L'arrêté du 4 mai 1948 concernant l'attribution de la carte de combattant de la guerre 1939-1945 aux membres de la Résistance précise les conditions d'obtention de ce titre. Parmi les 10 actes individuels de Résistance qui devait avoir été accompli pendant trois mois consécutifs ou non pour prétendre à ce titre se trouvent : l'« *hébergement gratuit et habituel de résistants traqués ou blessés au cours d'une action militaire, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées* » mais aussi le « *passage habituel, à titre gratuit, de résistants ou de militaires évadés hors du territoire occupé vers la France libre ou les pays alliés* ».

Ce qui est frappant à la lecture de ce texte c'est qu'au lendemain de la guerre, seule est reconnue par la Nation l'aide apportée aux personnes pourchassées à la suite de leur engagement dans la Résistance ou aux militaires alliés. À cette époque l'aide apportée aux « réprouvés » de la France de Vichy et de la France occupée n'est pas considérée comme une action ayant contribué à lutter directement contre l'occupant allemand ou l'État Français et elle n'est donc pas prise en compte.



Piste de réflexion

La fiction, sous différents supports, notamment le roman, a souvent fait référence à la période de la guerre. De nombreuses œuvres au caractère autobiographique prononcé permettent un travail commun avec des enseignants d'autres disciplines, lettres ou langues vivantes par exemple. Le choix de l'œuvre peut être effectué en fonction des classes de collège ou de lycée.

Marcel Gotlib « Sur l'air du Tra-deri-dera. Chanson aigre douce », Rubrique-A-Brac in Pilote n° 525 du 27 novembre 1969. Extraits de planches reprises de l'album La Rubrique A Brac, publié aux éditions Dargaud.

La mémoire du sauvetage dans les œuvres de fiction

L'exemple de la bande dessinée

Caché en Eure-et-Loir, dans une famille, le jeune Marcel échappe au sort tragique d'une partie des siens, son père ayant été arrêté et mort en déportation. Marcel Gotlib dédie ces deux pages à sa fille Ariane qui vient de naître.

Dans ces deux planches, publiées dans l'édition hebdomadaire de *Pilote*, destinée à un jeune public, Marcel Gotlib revient, de manière pudique, sur ses années de jeunesse pendant la guerre. En faisant une simple allusion à « l'orage » lointain sous

lequel se trouvent ses propres parents, il évoque de façon métaphorique la guerre et les persécutions antisémites. Son séjour dans le monde rural, où il est hébergé par une famille de paysan, est décrit de façon douce-amère, le seul lien affectif étant celui entretenu avec la chèvre de la maison. Rythmé par une comptine enfantine, le récit s'étire sans rebondissement, jusqu'à la référence finale à l'avenir de sa propre fille.

Quelques années plus tard, il évoque ainsi les paysans l'ayant hébergé : « C'est

assez étrange, d'un côté ces gens nous ont sauvé la vie, à ma sœur et à moi. De l'autre, c'étaient de vrais salauds, totalement dépourvus de générosité : ils profitaient de la misère des autres [...]. Du coup, je n'arrive pas à leur vouer la moindre parcelle de reconnaissance ».

C'est une des rares fois, dans cette période de la fin des années soixante, que se trouve ainsi évoquée, de façon allusive et dans une publication destinée à la jeunesse la situation de la France pendant le conflit et le sort des Juifs persécutés.

Sauveteurs et sauvés pendant et après la guerre

Pendant la guerre, les relations entre sauveteurs et populations civiles persécutées peuvent être très diverses selon les situations. Les témoignages font état quelquefois de sévices ou d'exploitation par le travail de cette main-d'œuvre par des familles d'accueil sans scrupule. D'autres témoignages font état de relations affectives nouées pendant cette période noire et qui survivent à la fin de la guerre. Ces témoignages

apparemment contradictoires reflètent la diversité des situations rencontrées mais aussi le travail propre de la mémoire de chaque individu.

Après la guerre, entre oubli et retrouvailles.

Une fois la guerre terminée, les relations nouées peuvent perdurer ou, bien souvent, se rompre. Les raisons en sont diverses comme l'exil ou le départ des survivants, ou la simple reprise d'une « vie normale »

qui met entre parenthèses, quelquefois pour plusieurs décennies, la période de la guerre. Ainsi, Jean-Pierre Vernant, résistant, constate qu'il ne reprit jamais contact avec la femme l'ayant sauvé des miliciens lors d'une opération militaire particulièrement dangereuse. Dans certains cas, quelques décennies plus tard, sauveteurs et sauvés peuvent se retrouver, notamment à l'occasion de cérémonies commémoratives.

Le sauvetage raconté aujourd'hui par une Éclaireuse Israélite de France

Témoignage

« Ce que, pendant les années noires de l'occupation, des jeunes ont fait pour sauver d'autres jeunes nous réconcilie avec notre condition humaine. Combattants sans armes, garçons et filles frôlent mille fois la mort, certains hélas la rencontrent, parcourant la France à la recherche de cachettes pour ceux dont ils assument la responsabilité. Travail anonyme, ardu, accomplissement d'un devoir. Les Éclaireurs et Éclaireuses Israélites de France sont déjà préparés à cette tâche. Leur devise est « servir ». Elle le restera jusqu'au bout. De leur rang est issue la Sixième, son réseau clandestin créé en août 1942, à l'aube des grandes rafles de la « zone sud » d'alors, zone dite « libre ».

J'ai eu le privilège d'appartenir depuis mon plus jeune âge à ce mouvement scout dont les chefs s'étaient révélés visionnaires, ayant réalisé, dès la montée du nazisme, au début des années trente, le danger mortel auquel seraient confrontés, en temps de guerre, les Juifs vivant alors en France, Juifs étrangers en priorité.

Ma tâche au sein de la Sixième consistait, comme pour mes camarades, à trouver des lieux et des personnes qui accepteraient en connaissance des dangers encourus, de « planquer » ceux qui nous étaient confiés, auxquels nous devions fournir tous les faux papiers indispensables à leur survie, et conserver avec ces jeunes des liens aussi fréquents que possible. Nous nous sentions pour eux le représentant de leurs parents que tous avaient l'espoir de revoir, espoir trop souvent déçu. Les planques étaient diverses, obtenues grâce à diverses complicités courageuses et bienveillantes : autres mouvements scouts, particuliers, employés de mairie, commissaires de police, institutions religieuses, collègues d'État, fermiers etc. Tous ceux que l'on appelle aujourd'hui les Justes parmi les Nations, que la France a récemment honorés lors d'une belle cérémonie au Panthéon.

À ma grande satisfaction, j'ai pu conserver avec certains de ceux qui étaient alors mes « enfants cachés » des liens permanents et, en raison de notre petite différence d'âge, ils sont devenus au fil des ans, davantage des frères et sœurs parfaitement intégrés au sein de ma propre famille. »

Liliane Klein-Lieber, membre des Anciens de la Résistance Juive en France.



Liliane Klein-Lieber en 1941-1942.

Questions

- 1 - Chercher des informations sur le mouvement auquel appartient Liliane Klein-Lieber.
- 2 - Quelles sont les raisons de l'engagement de l'auteur du témoignage ?
- 3 - Quels sont les éléments permettant l'action engagée ?
- 4 - Quelle mémoire de l'aide est évoquée ici ?

Recueillir des témoignages oraux

Un exemple de questionnaire :

Qui étiez-vous ?

- État civil (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Situation familiale : célibataire / marié / enfant(s) / nombre de frères et sœurs, autre...
- Lieu de résidence.
- Activité professionnelle.
- Niveau scolaire.
- Engagement politique/Militantisme/ Syndicalisme ?
- Éducation religieuse ?
Si oui, laquelle ?

Pourquoi ?

- Quelles sont les motivations qui vous ont porté vers le sauvetage de persécutés ou pourchassés ?
- Vous êtes-vous engagé (e) spontanément ou à la suite d'une longue réflexion ?

Comment ?

- À quelle date remonte votre action ? Dans quelles circonstances ?
- Agissiez-vous à l'insu de votre famille ?

Quels risques ?

- Aviez-vous conscience des risques encourus ?
- Aviez-vous conscience de la menace éventuelle pesant sur vos proches ?
- Avez-vous été arrêté ? Incarcéré ? Déporté ?
Si oui, quand, dans quelles conditions et où ?
Par qui ?

L'après-guerre

- Que retenez-vous de cette époque ?
Quels enseignements en avez-vous retirés ?
- Vous êtes-vous engagé dans la vie associative ?
Si oui, Pourquoi ?
- Que vous a apporté votre expérience ?
- Intervenez-vous auprès des jeunes ?
Si oui, pourquoi ?

Le recueil de témoignages oraux est un élément important du travail des élèves pour le Concours. Document d'histoire à part entière, il doit être utilisé à partir d'une méthodologie rigoureuse.

On pourra consulter et télécharger librement la fiche méthodologique sur l'entretien sur le site de la Fondation de la Résistance, dans *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 31 de décembre 2002 aux pages 20 et 21 (<http://www.fondation-resistance.com/pages/lettres/>)

Le questionnaire type présenté ici se doit d'être adapté à chaque situation du témoin selon qu'il s'agisse d'un acteur du sauvetage et de l'aide aux persécutés et/ou pourchassés ou de personnes elles-mêmes persécutées ou pourchassées.

Deux exemples de témoignages de persécutés et pourchassés

Le témoignage de Rachel Jaeglé, « enfant caché » pendant la guerre

« Rue de Belleville, au petit matin du 16 juillet 1942, de grands coups sont frappés à la porte : face au policier qui lui ordonne d'habiller ses filles, maman, armée de ses grands ciseaux de couturière, refuse d'obtempérer. Confronté à sa détermination, le policier passe outre les consignes données aux "agents capteurs". Il décide de nous accorder 24 h. si... une voisine prend elle aussi le risque de désobéir aux ordres, trouve un médecin qui devra, par écrit, me déclarer intransportable : nous échappons à la rafle... Mais où aller ? Une couturière du quartier nous recueille pour la nuit dans son atelier. Courte étape ensuite dans une maison d'enfants, puis chez une nourrice. La traque s'intensifie : une institutrice, jeune maman, nous cache chez elle aux Lilas, plus longtemps. La crainte d'une dénonciation s'accroît : son père, directeur d'école dans un village charentais, décide de venir nous chercher. Avec la complicité du maire il nous confie à une famille qui tient un café-salon de

coiffure, où nous restons protégées jusqu'à la Libération.

Au 18, rue de Belleville, nous sommes les seuls enfants juifs survivants.

Personne ne parle alors de "Justes", la résistance citoyenne n'est pas reconnue.

Ma mémoire d'enfant garde à jamais une reconnaissance affectueuse, admiration et res-

pect pour ceux qui ont, maille après maille, tissé notre survie. Ils ont refusé la passivité, l'indifférence, l'obéissance aveugle. Ils ont choisi, malgré la répression, de faire vivre leurs valeurs, dans l'anonymat.

À mes yeux, ils ont été, ils resteront des résistants authentiques, acteurs multiples de la grande Histoire.»

Pour aller plus loin

Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2001.

Blessé et fait prisonnier à Saint-Valéry-en-Caux en 1940, un officier écossais du régiment des Cameron Highlanders réussit à s'évader avec quelques camarades. Pendant cinq mois, ils furent hébergés et protégés par des Français de tous milieux qui leur permirent de rejoindre par Marseille les forces britanniques en Syrie.

Dans Lille, ils furent pris en charge par le chirurgien Georges Siauve-Evausy et son épouse Sally qui animaient un très efficace réseau de résistance.*

Un bel hommage à l'esprit de résistance français. Merci la France ! par le général Derek Lang

Traduction par Maggy Savoye, maire adjoint honoraire de Saint-Valéry-en-Caux, en 1989, pour les éditions Bertout-Luneray, de Return to Saint-Valery publié en Grande-Bretagne en 1974.

«Il semblait indispensable, pour être assurés du succès, de nous procurer des faux papiers pour traverser la France. Ce n'était pas facile. Les cartes d'identité étaient généralement délivrées en ville.

Avant d'en obtenir une, il fallait avoir des photographies estampillées. Sally s'était procuré, je ne sais comment, un tampon officiel allemand avec l'aigle au centre. Restait donc à faire des photos !... On décida que le risque était à prendre. Un jour, Sally, Anne-Marie et moi sommes montés dans l'auto pour le Bon Marché. [...]

Nous nous sommes faufiletés dans le magasin par une porte de côté et avons avancé entre les comptoirs jusqu'aux deux cabines pour photos. Quelques personnes attendaient leur tour, nous avons donc traîné aux environs, essayant de ne pas paraître préoccupés, tandis que des militaires allemands nous croisaient. Sally était formidable. Elle bavardait tout naturellement, alors que je devenais blême, n'osant jeter un coup d'œil à droite ou à gauche. J'opinais juste de la tête, de temps en temps pour

montrer que j'avais compris...

Quand ce fut mon tour, le supplice ne prit pas fin. Il fallait attendre vingt minutes pour le développement. Nous avons erré dans le magasin en nous mêlant aux autres acheteurs. Je croyais que tout le monde m'épiait et remarquait mes mouvements. Pour donner le change, à un moment donné, j'ai pris une bouteille d'encre en l'examinant avec intérêt. Tout de suite, la vendeuse s'est précipitée, me disant rapidement quel en était le prix et demandant si je la désirais. J'ai paniqué et replacé bien vite l'article sans un mot... Je me sentais idiot et plus voyant que jamais [...]

La dame, ou plutôt notre "fil conducteur" depuis le départ de chez Sally, donna un coup de coude à un employé de la gare. Celui-ci se retourna et sourit à Georges. Ensuite, elle nous fit un signe de tête indifférent en passant et disparut dans la foule... Son rôle était à présent terminé et nous ne devions jamais la revoir. Notre nouveau guide, avec hardiesse, nous fit un

chemin au milieu des voyageurs jusqu'au portillon du quai. Il se pencha en soufflant quelque chose au contrôleur qui opina de la tête. Ignorant la queue d'attente, il nous fit signe de la dépasser et nous escorta sur toute la longueur du train jusqu'au dernier wagon... Le chef de train nous y attendait. Notre agent embrassa Georges chaleureusement sur les deux joues, "à la Française", et partit. Nous nous sommes rendus compte que nous étions confiés à un autre membre du réseau. Tout était réglé comme sur du papier à musique et c'était très rassurant de se sentir dans les mains d'une équipe si bien organisée. Une surprise en supplément, quatre sièges nous étaient réservés... performance difficile à accomplir dans de telles conditions ! Nous nous y sommes installés avec l'impression d'être considérés plus comme des personnes de qualité que comme des hommes en fuite porteurs de faux papiers [...]

Piste de réflexion

De nombreux témoignages d'aviateurs britanniques, canadiens ou américains existent. Les rechercher, les traduire et les analyser peut faire l'objet d'un travail pédagogique dans le cadre du Concours avec les enseignants d'anglais.

Aide à la recherche

Seuls quelques titres ont été retenus (pour plus de détail se reporter à la bibliographie mise en ligne et régulièrement actualisée sur le site Internet de la Fondation de la Résistance www.fondationresistance.org à la rubrique « Actualités pédagogiques/ Concours résistance »).

Ouvrages de base sur la période

- Jean-Pierre Azéma et François Bédarida [dir.], *La France des années noires*, Paris, Le Seuil, 1993.
- Yves Durand, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, 1993.
- François Marcot [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006.
- Dominique Veillon, *Vivre et survivre en France, 1939-1947*, Paris, Payot, 1995.

Ouvrages pédagogiques sur la Résistance

- Buton Philippe et Veillon Dominique, *Résistance, 1940-1945*, La Documentation photographique n° 6106, 1990.
- *La Résistance. Ces Français du refus*, TDC (Textes et documents pour la classe) n°750, CNDP, 1998.

- Dossiers pédagogiques réalisés et édités par les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation, Charles de Gaulle et France Libre à l'occasion du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

- 1997. Les femmes dans la Résistance (épuisé).
- 1998. Les étrangers dans la Résistance.
- 1999. Les lieux de Mémoire.
- 2000. L'univers concentrationnaire dans le système nazi.
- 2001. Naissance et unification de la Résistance.
- 2002. Déportation et production littéraire et artistique.
- 2003. Les jeunes dans la Résistance.
- 2004. Les Français Libres.
- 2005. La Libération des camps et la découverte de l'univers concentrationnaire.
- 2006. Résistance et monde rural.
- 2007. Le travail dans l'univers concentrationnaire

Outils multimédia

- Association pour les Études sur la Résistance Intérieure (AERI), collection nationale « Histoire en Mémoire 1939-1945 ». L'AERI édite une série de CD-Roms et DVD-Roms sur l'histoire de la Résistance dans les départements ou régions.

Déjà parus depuis 2003 : l'Ardèche, le Calvados, la Charente, la Corse, le Doubs, la Haute-Marne, l'Île de France, la Lozère, la Manche, l'Oise, l'Yonne, l'Indre-et-Loire, l'Orne.

- Nicolas Arnaud, Laurent Garbin, *La France et les Français pendant la Seconde guerre mondiale*, coffret multimédia, Hachette éducation/ Scénen / Amis du musée de la Résistance et de la Déportation, 2005.
- *La Seconde Guerre mondiale*, coffret de trois CD-Roms publié par Mindscape éditions en 2003 contenant en particulier de Bruno Leroux et Laurent Douzou [dir.], *La Résistance en France. Une épopée de la Liberté*.

Des lieux-ressources pour préparer le concours

Des informations pratiques figurent sur le site de la Fondation de la Résistance : www.fondationresistance.org

On y trouve notamment une bibliographie et des documents progressivement mis en ligne sur le thème du Concours.

On pourra consulter, selon le choix du sujet retenu par les élèves et enseignants, les sites des principales Fondations de mémoire et d'histoire :

Les notions-clés

Armistice : Philippe Pétain, nommé président du Conseil le 16 juin 1940, demande à l'Allemagne la signature d'un armistice. Celui-ci est signé le 22 juin 1940 à Rethondes (où fut signé celui de 1918). Hitler impose à la France des clauses draconiennes. L'armée française est désarmée, la France doit entretenir les troupes allemandes basées sur son territoire, une ligne de démarcation est créée, l'Alsace et la Moselle sont annexées, enfin les prisonniers de guerre français sont maintenus en captivité.

BCRA : Bureau central de renseignements et d'action de la France libre. Un service de renseignement est mis sur pied dès 1940 à Londres par André Dewavrin, dit « colonel Passy ». Il implante d'importants réseaux en France : Brutus, Cohors, Confrérie Notre-Dame (CND), Manipule et Phalanx sont parmi les plus connus. En 1942, il prend le nom de BCRA, qui concrétise l'élargissement de ses missions à tous les types de liaisons avec la métropole, dans le cadre de la préparation militaire et politique de la Libération.

CNR : Conseil National de la Résistance. Créé le 27 mai 1943 le CNR parachève l'unification de la Résistance intérieure, dont de Gaulle a confié la réalisation à Jean Moulin, en rassemblant à la fois les principaux mouvements (Combat, Franc-Tireur, Libération-Sud, Libération-Nord, le Front national,

Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et l'Organisation Civile et Militaire) et des hommes issus de différentes sensibilités politiques, ainsi que deux syndicats (la CGT et la CFTC). D'abord présidé par Jean Moulin puis, après l'arrestation de ce dernier en juin 1943, par Georges Bidault, le CNR élabore un programme (15 mars 1944) qui prévoit « *un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.* ».

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur. Le 1^{er} février 1944 sont instituées les FFI, regroupant les diverses formations paramilitaires de la Résistance. Le général français Kœnig, reconnu par les Alliés, en dirige l'état-major à Londres. Après le débarquement du 6 juin 1944, les FFI apportent, par leur connaissance du terrain, une aide précieuse aux soldats alliés dans leur progression pour le libérer. En septembre 1944 les FFI sont intégrées dans l'armée française.

FFL : Forces Françaises Libres. Formées par de Gaulle au cours de l'été 1940, les FFL regroupent d'abord des unités rapatriées de Dunkerque, de Narvik et de l'armée du Levant, rejointes par quelques soldats et civils (tels les pêcheurs de l'île de Sein) de métropole qui ont réussi à parvenir jusqu'en Angleterre. Les FFL possèdent également une

marine, les Forces Navales Françaises Libres (FNFL) et une aviation, les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL). Rassemblant à la fin de 1943 environ 60 000 combattants, les FFL se sont illustrées sur différents théâtres d'opérations en Afrique et en Europe (la 1^{re} brigade française libre à la bataille de Bir Hakeim en Libye, les unités du général Leclerc à Koufra, au Tchad et au Fezzan).

Front National : le Front National de Lutte pour la Liberté et l'Indépendance de la France est créé en 1941, d'obédience communiste, il générera les FTP (voir définition). Rien à voir avec la formation politique actuelle.

FTP : Francs-Tireurs et Partisans. Créés en 1942 les FTP regroupent des organisations paramilitaires (Organisations Spéciales, Jeunesses communistes, MOI), et sont placés sous le commandement de Charles Tillon. Très structurés, les FTP sont partisans de la guérilla urbaine et de l'action immédiate. En 1944 les FTP sont rattachés aux FFI.

Gestapo : abréviation de *Geheime Staatspolizei*, police secrète d'État allemande. Active, entre autres, dans la lutte contre les résistants.

GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française, institué et présidé à partir du 3 juin 1944 par le général de Gaulle.

Fondation pour la Mémoire de la Déportation : www.fmd.asso.fr

Fondation de Gaulle : www.charles-de-gaulle.org

Fondation de la France Libre : www.france-libre.net

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : www.fondationshoah.info

Dans toute la France, les musées et institutions consacrés à l'histoire de la Résistance et de la Déportation mettent en ligne documents, informations complémentaires et proposent des animations pédagogiques liées à la Seconde Guerre mondiale et au thème du Concours. Ils peuvent proposer des rencontres avec des témoins et acteurs des événements. Leurs sites mettent en ligne de nombreuses informations et document sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

On peut notamment citer :

Mémorial Leclerc-Musée Jean Moulin :

www.v1.paris.fr/musees/memorial/accueil

Musée de l'Ordre de la Libération :

www.ordredelaliberation.fr

Mémorial de la Shoah : www.memorialdelashoah.org

Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne : www.musee-resistance.com

Mémorial de Caen : www.memorial-caen.fr

La Coupole-Centre d'histoire et de mémoire

du Nord — Pas-de-Calais/St Omer :

www.lacoupole-france.com

Musée de la Résistance et de la Déportation de

Besançon : www.citadelle.com/musee_resistance.php

Centre National Jean Moulin à Bordeaux :

www.bordeaux.fr (rubrique du centre Jean Moulin)

Centre historique de la Résistance et de la Déportation de Lyon : www.culture.lyon.fr

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère

(Grenoble) : www.resistance-en-isere.com

La Fondation de la Résistance et le musée de l'Ordre de la Libération organisent des modules pédagogiques communs, comprenant une présentation du thème de l'année avec les ressources documentaires de la Fondation et une visite du musée, avec comme fil conducteur le thème du concours. Chaque module, pour une classe ou un groupe d'élèves, s'effectue en une demi-journée, en fonction des plages horaires disponibles.

Pour tout contact : Hervé Guillemet,

Fondation de la Résistance :

herve.guillemet@dub-internet.fr

Les principales associations et fédérations de résistants et de déportés au niveau national (FNDIR-UNADIF, FNDIRP...) accordent une large place au Concours dans leurs différentes publications.

À l'échelle locale, on peut prendre contact avec le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC), établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Défense. Chaque service départemental met en œuvre la politique de mémoire définie au plan national. Le délégué à la mémoire combattante a la charge de valoriser l'histoire nationale et locale à travers des activités pédagogiques. Une des missions de ces délégués est la participation à l'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

www.defense.gouv.fr/onac

Enfin, les services d'archives des collectivités territoriales peuvent disposer de documents sur le thème du concours. On peut, en fonction des situations locales, les contacter pour organiser des séances de travail sur documents.

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/index.html

IS : *Intelligence Service* (service secret britannique). En place en France dès 1940.

Milice : créée sur décision de Pierre Laval, alors chef du gouvernement, le 30 janvier 1943. Est une force répressive particulièrement à l'égard de la Résistance. Constitue depuis avril 1943 une direction autonome de la Police mise à la disposition des préfets. Avec ses propres tribunaux, elle a le droit de justice et de police.

Mouvements de Résistance : apparus progressivement à partir de l'automne 1940, les divers mouvements structurés (Combat, Franc-Tireur, Libération-Nord, Défense de la France, Front National, etc.) font suite le plus souvent à des formes moins organisées de Résistance. En zone nord, ils s'opposent avant tout à l'occupant; en zone sud leur hostilité se tourne plutôt vers l'idéologie vichyste.

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée. Née en novembre 1942, elle rassemble au début des officiers de l'armée d'armistice dissoute.

Organisations de solidarité : plusieurs organisations ont aidé à la protection des personnes recherchées ou persécutées par le gouvernement de Vichy ou par les Allemands. Certaines ont en particulier permis de sauver les populations juives. On peut retenir le cas de la **CIMADE**, Comité Inter-Mouvements

Auprès Des Évacués, créé en 1939; l'**OSE**, Œuvre de Secours aux Enfants ou encore le **Secours populaire**, clandestin durant la guerre.

OSS : *Office of Strategic Services* (services spéciaux américains à partir de 1943 en France).

Réseaux de Résistance : organisations clandestines apparues dans la France occupée dès l'été 1940, les réseaux développent essentiellement des activités d'aide aux prisonniers de guerre, de renseignement, d'évasion, de sabotage et fournissent aux Alliés une aide militaire précieuse. Plusieurs organismes ont créé des filières en France et recruté de nombreux agents : les services britanniques du **SOE** et de l'**IS** (voir définition), les services américains de l'**OSS** (voir définition) et ceux du **BCRA** (voir définition). 266 réseaux ont été officiellement reconnus (homologués) à la Libération, regroupant environ 100 000 agents.

Révolution nationale : elle caractérise le régime de Vichy mise en place par Pétain dès qu'il obtient les pleins pouvoirs, le 10 juillet 1940. Antirépublicaine, antidémocratique, passiste, la Révolution nationale fondée sur la devise, « Travail, Famille, Patrie » adopte des pratiques dictatoriales. Des lois d'exclusion ont été promulguées (ex. : statuts des juifs d'octobre 1940 et de juin 1941).

SOE : *Special Operations Executive* (Services des

opérations spéciales). Créé à l'été 1940 par les Britanniques pour encourager la lutte armée dans les pays européens occupés par l'Allemagne nazie. La France est une de ses principales cibles, avec notamment une section RF coopérant avec le **BCRA** et, surtout, une section F dirigée par le colonel Buckmaster. En juin 1944, 45 réseaux « Action Buck » sont effectivement en contact avec Londres.

SS : *Schutzstaffeln* (groupe de protection).

STO : Service du Travail Obligatoire. Institué par le gouvernement de Vichy par une loi du 4 septembre 1942 pour répondre aux exigences allemandes de main d'œuvre, le STO constitue le prolongement de la politique vichyste de la « Relève » mise en place début 1942, qui consistait à envoyer en Allemagne des travailleurs spécialisés volontaires en échange du retour de prisonniers de guerre (trois travailleurs pour un prisonnier). L'échec de la « Relève » et la faiblesse de ses résultats entraînent l'instauration d'une nouvelle loi du 16 février 1943 modifiant le recrutement du STO : il ne se fait plus selon un critère professionnel mais sur une base démographique, les réquisitions concernant désormais tous les jeunes nés entre 1920 et 1922. Très impopulaire, le STO a provoqué une hostilité croissante de l'opinion, et il a entraîné une partie des réfractaires à s'engager dans la Résistance, en particulier au sein des maquis.

Message aux élèves des collèges et lycées qui présentent le Concours national de la Résistance et de la Déportation

À vous, jeunes lycéens et collégiens engagés dans le Concours national en cette année 2008, j'adresse le salut et les encouragements d'un vieux survivant de cette période sur laquelle vous allez vous pencher pour en comprendre les drames humains et en dégager le message pour la société qui vous attend au sortir de vos études.

Pour avoir connu les combats de la France Libre sous la conduite du général de Gaulle, les périls encourus par les résistants sous le joug des nazis et avec le concours scandaleux du régime de Vichy, pour avoir terminé la guerre dans un camp de concentration dont les deux tiers de mes camarades ne sont pas revenus, je sais combien l'évocation de ces années de souffrances peut être douloureuse.

Vous aurez à cœur de ne rien omettre des injustices commises, des crimes engendrés par le racisme, l'antisémitisme, la chasse impitoyable donnée aux résistants. Mais vous y trouverez aussi le message humain essentiel porté par nous, les survivants.

C'est d'abord la ferme volonté de donner force et efficacité à l'Organisation mondiale née à la suite de ces horreurs, à la suite d'Auschwitz et de Hiroshima, l'Organisation des Nations Unies où j'ai eu la chance de travailler comme collaborateur de son premier Secrétaire général et dont la Charte adoptée en juillet 1945 exige de tous les États membres (et aujourd'hui ils sont 192) de donner désormais la priorité dans leur politique non pas seulement au maintien de la paix, mais à la promotion et au respect des droits de la personne humaine.

Soixante ans après les drames n'ont pas pris fin, le monde n'est ni moins injuste, ni moins fragile, mais l'objectif à poursuivre reste le même et les moyens nouveaux que la science met à votre disposition feront de vous, si vous savez vous en servir avec intelligence et courage, les vrais héritiers de nos combats.

Stéphane Hessel



Fils de l'écrivain Franz Hessel et d'Helen Gründ, Stéphane Hessel est né à Berlin en 1917. Arrivé à Paris en 1924, il est naturalisé Français avant la guerre. En 1939, Stéphane Hessel, jeune normalien, est mobilisé comme officier dans la Sarre.

Fait prisonnier par l'armée allemande, il s'évade après avoir entendu parler de l'Appel du 18 juin et tente de rejoindre la France Libre à Londres. En mars 1941, il arrive en Angleterre et après une formation de navigateur observateur, il rejoint les Forces Aériennes Françaises Libres*. En mars 1942, il fait partie du BCRA*. Souhaitant regagner la France et participer à la lutte clandestine, il obtient la direction de la mission Greco, chargée d'organiser la couverture radio sur l'ensemble du territoire français en vue du débarquement. Dénoncé, Stéphane Hessel est arrêté en juillet 1944. Déporté à Buchenwald, il est transféré au camp de Dora à la suite d'une tentative d'évasion. Face à l'avance alliée, les Allemands se replient vers le nord et, au cours d'un transfert, Stéphane Hessel saute du train et rejoint les forces armées américaines à Hanovre.

Dès son retour des camps nazis, il participe à la construction de la nouvelle institution de l'ONU dont il occupe un poste au secrétariat général à New-York (1946-1950). Il trouve là le terrain propice au projet de toute sa vie : œuvrer en faveur d'un monde pacifique, tolérant et ouvert. Il occupe par la suite divers postes difficiles en Afrique et devient le champion de la défense des Droits de l'Homme. Il est élevé à la dignité d'Ambassadeur de France en 1981.

14 août : un serment de fidélité à la personne du Chef d'État est désormais exigé des hauts fonctionnaires, magistrats et militaires.

24 août : création des sections spéciales près les cours d'appel et les tribunaux militaires (loi antitâche du 14).

16 septembre : le maréchal KEITEL adresse un ordre : pour tout soldat allemand tué, 50 otages seront exécutés.

30 septembre : Otto von STÜLPNAGEL publie le « code des otages ».

12 octobre : la Légion des Volontaires Français prête serment à HITLER.

21 octobre : exécution de 48 otages dont 27 à Châteaubriant en représailles de l'attentat de Nantes.

7 décembre : le maréchal KEITEL signe le décret « Nuit et Brouillard » instaurant une procédure secrète contre les résistants des pays d'Europe de l'Ouest pour les faire condamner et « disparaître » dans le Reich.

15 décembre : exécution de 100 otages en France.

1942

19 février : procès de Riom (il sera suspendu le 14 avril).

27 mars : départ du 1^{er} convoi de « déportés raciaux » de France vers Auschwitz.

Avril : installation de la Gestapo en zone occupée.

17 avril : démission de l'amiral DARLAN et retour de LAVAL au pouvoir.

29 mai : en zone occupée, tous les Juifs de plus de six ans sont obligés de porter « l'étoile jaune ».

22 juin : discours radiodiffusé de LAVAL : « je souhaite la victoire de l'Allemagne »

4 juillet : le gouvernement de Vichy donne son accord à la déportation de Juifs étrangers des deux zones.

16-17 juillet : rafle du Vel' d'Hiv à Paris. 12 884 arrestations dont 4 051 enfants et 5 802 femmes.

26-28 août : rafles de Juifs en France dans la zone non occupée (environ 7 000 personnes).

23 août : l'archevêque SALIÈGE proteste à Toulouse contre la persécution des Juifs.

11 novembre : occupation allemande de la zone sud de la France.

27 novembre : sabordage de la flotte à Toulon.

1943

30 janvier : création de la Milice française par le gouvernement de Vichy.

16 février : instauration du Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Les classes 40-41-42 sont mobilisées pour le STO.

5 avril : l'État Français livre à l'Allemagne BLUM, DALADIER, REYNAUD et GAMELIN.

1944

20 janvier : institution de cours martiaux expéditifs contre « les activités terroristes ».

27 janvier : la Milice étend ses activités en Zone Nord.

21 février : exécution de 22 partisans de la MOI condamnés dans le procès de l'« affiche rouge ».

26 mars : avec l'aide des miliciens, les Allemands attaquent le maquis des Glières.

2 avril : 86 otages massacrés à Ascq (Nord).

26 avril : PÉTAİN à Paris prononce une allocution contre tout soutien à la Résistance.

Juin-Juillet : combats à Saint-Marcel (Bretagne), au Mont-Mouchet (Auvergne). Anéantissement du Vercors par les Allemands.

8 juin : la division *Das Reich* se met en branle pour « exterminer les bandes terroristes ».

Mobilisation générale de la Milice contre le maquis.

9 juin : la division *Das Reich* pend 99 habitants de Tulle.

10 juin : massacre de 642 habitants d'Oradour-sur-Glane par la division *Das Reich*.

20 juin : assassinat de Jean ZAY par les miliciens.

7 juillet : assassinat de Georges MANDEL par la Milice.

5 août : PÉTAİN désavoue la Milice.

7 septembre : départ de PÉTAİN et de LAVAL pour l'Allemagne.

10 septembre : la législation de Vichy est abolie.

1945

26 avril : PÉTAİN rentre en France et est interné au Fort de Montrouge.

23 juillet-15 août : procès et condamnation par la Haute Cour de Philippe PÉTAİN à la peine de mort (commuée en détention à perpétuité par le général de GAULLE).

Ce dossier a été conçu et élaboré sous le pilotage de la commission pédagogique de la Fondation de la Résistance, présidée par Monsieur Jean Gavard, vice-président de la Fondation de la Résistance, Inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale, à laquelle ont bien voulu s'associer la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation Charles de Gaulle, la Fondation de la France Libre, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, le Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord – Pas-de-Calais, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, le Mémorial de Caen, le Mémorial du maréchal Leclerc de Hautesclocque et de la Libération de Paris-Musée Jean Moulin (Ville de Paris), le Mémorial de la Shoah, le Musée de l'Ordre de la Libération, le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.

La réalisation du dossier est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Défense (direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives).

La Fondation de la Résistance, la Fondation pour la mémoire de la Déportation, la Fondation Charles de Gaulle et la Fondation de la France Libre remercient vivement de leur participation à la réalisation de cette brochure :

Les membres du groupe de travail chargé de la rédaction du dossier :

Thierry Barthoulot (service éducatif — Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon), Joëlle Boyer (enseignante — Mémorial du maréchal Leclerc de Hautesclocque-Musée Jean Moulin, Ville de Paris), Éric Brossard (professeur-relais — Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne), Aleth Briat (Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie), Hervé Guillemet (enseignant — Fondation de la Résistance), Pierre Jautée et Cyrille Le Quellec (enseignant et documentaliste à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) Guy Krivopissko (enseignant, conservateur du Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne), Frantz Malassis (responsable archives et documentation — Fondation de la Résistance), Claude Marmot (enseignante — Fondation Charles de Gaulle), Aurélie Pol (coordonnatrice historique — Association pour des Études sur la Résistance Intérieure), Viviane Prévost (DMPA) Claude Singer et Fabrice

Teicher (Mémorial de la Shoah) Emmanuel Thiébot (historien au service événements culturels — Mémorial de Caen), Dominique Trimbur (Fondation pour la Mémoire de la Shoah), Vladimir Trouplin (conservateur du Musée de l'Ordre de la Libération), Monique Vidal (Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah).

Les enseignants et personnalités qui ont bien voulu contribuer à l'élaboration du dossier :

François Boulet, Maryvonne Braunschweig, Nicole Dorra (Ciné Histoire), Patricia Gillet (conservateur en chef au Centre historique des Archives nationales), Marcel Gotlib, Rachel Jaeglé, Liliane Klein-Lieber, Éric Lafon (Musée de l'Histoire vivante à Montreuil).

Ainsi que, pour leurs précieux conseils et leur soutien :

Victor Convert (directeur général — Fondation de la Résistance), Joëlle Dusseau (inspectrice générale de l'Éducation Nationale,

présidente du jury national du Concours de la Résistance et de la Déportation), Yves Lescure (directeur général — Fondation pour la Mémoire de la Déportation), Yves Le Maner (historien, directeur de La Coupole, Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord — Pas-de-Calais), Bruno Leroux (directeur historique à la Fondation de la Résistance), Christine Levisse-Touzé (directeur de recherche associé à Montpellier III — directeur du Mémorial du maréchal Leclerc de Hautesclocque - Musée Jean Moulin, Ville de Paris).

Elles adressent également leurs vifs remerciements aux associations et organismes suivants qui soutiennent fidèlement l'organisation de ce concours :

- AFMD Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,
- Amicale des Anciens de Dachau,
- Amicale de Buchenwald-Dora,
- Amicale de Buna-Monowitz,
- Amicale de Dora-Ellich,
- Amicale de Flossenbürg,

- Amicale de Mauthausen,
- Amicale de Neuengamme,
- Amicale d'Oranienbourg-Sachsenhausen,
- ANACR Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance,
- ANCVR Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance,
- Association Libération Nord,
- Association Libre Résistance,
- CAR Comité d'Action de la Résistance,
- COSOR, Comité des Œuvres Sociales de la Résistance,
- FNDIR Fédération Nationale des Déportés Internés de la Résistance,
- FNDIRP Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes,
- MER Association «Mémoire et Espoirs de la Résistance»,
- ORA Organisation de la Résistance de l'Armée,
- UAR Union des Aveugles de la Résistance,
- UNADIF Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus,
- Union des associations d'Auschwitz et des camps de Haute Silésie,
- Union des blessés de la face et de la tête — Les Gueules cassées.

Il faut signaler enfin l'action des associations suivantes qui proposent aux lauréats de poursuivre des études et des recherches initiées lors de leur participation au Concours et les encouragent à entreprendre avec elles leur approfondissement :

- Association «Mémoire et Espoirs de la Résistance»
16/18 place Duplex. 75015 PARIS.
Tél.: 01 45 66 92 32.
- Association pour des Études sur la Résistance Intérieure (AERI)
16/18 place Duplex. 75015 PARIS.
Tél.: 01 45 66 62 72.
- Association «des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation»
31, boulevard Saint-Germain 75005 PARIS.
Tél.: 01 43 25 84 98.

Credits photographiques : Collection Archives municipales de Nantes : p. 13 ; Collection du Comité d'Histoire du Haut-Pays : couverture et p. 3, Collection Mémorial de la Shoah — Paris : p. 6, p. 16-17 (en haut), p. 20 (en bas), p. 27 (en haut) ; Collection du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation de Toulouse : p. 9 ; Collection Musée de l'histoire vivante — Montreuil : p. 16 (en bas) ; Collection du Musée de l'Ordre de la Libération — Paris : p. 11 ; p. 27 (en bas) ; Collection Musée de la Résistance et de la Déportation — Besançon : p. 20 (en haut) ; Collection du Musée de la Résistance nationale — Champigny-sur-Marne : p. 12 ; Collection du Service historique de la Défense : p. 5, p. 8, p. 18, p. 19 ; Collection particulière : p. 10 ; p. 24, p. 25 ; p. 29 ; Photographie Frantz Malassis : p. 26 ; Photographie Marc Fineltin : p. 35.

Éditeur : Fondation de la Résistance, Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République
30, boulevard des Invalides — 75 007 Paris — Téléphone : 01 47 05 73 69 — Télécopie : 01 53 59 95 85 — Site internet : www.fondationresistance.org
Courriel : fondresistance@club-internet.fr

Directeur de la publication : Pierre Sudreau, Président de la Fondation de la Résistance — Directeur délégué de la publication : François Archambault
Rédacteur en chef : Frantz Malassis — Maquette, photogravure et impression : SEPEG, Boulogne-Billancourt. 92 100. — Revue trimestrielle - Abonnement pour un an : 16 € — N° 51 : 4, 50 € — Commission paritaire : n° 1110A07588 — ISSN : 1263-5707



Le ministère de la Défense —
direction de la Mémoire,
du Patrimoine et des Archives



fondation de la résistance



La Fondation
pour la Mémoire
de la Déportation